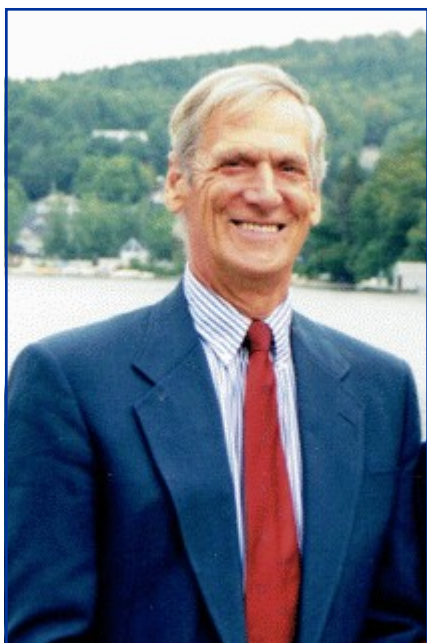


Le Grondinard

Edition spéciale, août 2015

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES GRONDIN D'AMÉRIQUE

L'ancêtre Jean Grondin et sa descendance



Historique présenté par Claude Grondin

*Monument érigé par l'Association des
Grondin d'Amérique lors du rassemble-
ment de 1999 à La Pocatière*



Nos ancêtres Grondin

Seconde moitié du 17^e siècle, au nord-ouest de la France. Tentés par la grande aventure de leur génération, deux jeunes français décident, à quelques années de distance, de quitter leur pays et de s'embarquer pour l'Amérique. Ils se nomment Jean et Pierre Grondin. Le premier débarque vers 1666. Quant au second, on ignore quand il arrive puisque même son acte de mariage, tenu en terre canadienne, ne nous est pas parvenu. Toutefois, daté du 28 août 1729, son acte de décès, de découverte récente, confirme hors de tout doute sa venue au pays et le fait qu'il y ait vécu la majeure partie de sa vie. Quant à Jean, ses origines en France et son parcours en terre canadienne sont un peu mieux documentés.

Le tout premier recensement de la colonie a lieu en 1666. Quoique non annuels, les dénombrements subséquents sont fréquents. Jean est du recensement de 1667. Probablement dû à ses habitudes de vie, Pierre, de son côté, ne sera d'aucun. Les gens au domicile changeant tendent à échapper au recenseur. La preuve irréfutable de la présence de Pierre nous est fournie par la naissance et le baptême de son premier enfant en 1699 et, un peu plus tôt par un contrat daté de 1696 autorisant son épouse à se soustraire à l'héritage familial. On présume que Pierre débarque au pays dans les années 1690 bien qu'il ait pu le faire quelques années auparavant et échapper au système de détection habituel. On est mieux renseigné sur les allées et venues initiales du premier arrivant. C'est donc de Jean dont il s'agira surtout ici d'autant qu'il est le premier à s'établir sur les rives du grand fleuve : à tout seigneur, tout honneur. Quoique la documentation soit plus riche pour l'un que pour l'autre, ils sont de la même époque et, tout porte à croire, de la même famille bien que, sur ce, le doute persiste.

L'ancêtre Jean Grondin, le premier à arriver au pays et ses descendants

Lorsque Jean quitte la France en 1666, il est jeune, sans métier et, à coup sûr, sans le sou. Il laisse derrière lui Brouage, sa ville natale, comme l'avait fait Samuel de Champlain quelques 60 ans plus tôt. Brouage est alors un port important et ce coin de pays est le plus gros importateur et producteur de sel de France. La ville se dresse à 50 km au sud de La Rochelle dans une région — Charente-

Maritime — située au centre de la côte ouest de la France et immédiatement sous celle de la Bretagne. Pierre, le père de Jean, originaire d'Angoulême, épouse Marie Rigoulet à Brouage en 1631 et s'y établit. Ils ont ensemble 12 enfants. Né en 1640, le cinquième se nomme Jean. Il vogue vers l'Amérique un quart de siècle plus tard. Quant au dernier né en 1950, il se nomme Pierre. Né en 1634, un premier Pierre était mort en bas âge. Le second Pierre serait donc celui qui, venu au Canada une vingtaine d'années après Jean, va donner naissance à l'autre souche des Grondin en Amérique en épousant la canadienne Marie Fournier.

Baptême de Jean Grondin, extrait des registres paroissiaux de la paroisse de Brouage, (4^e registre, déc. 1634 à mars 1646)

Ce 18^e de mars 1640 a esté baptisé Jean fils de Pierre Grondin es de Marie Catherine Rigolet. A été parrain Jean Capel et marraine Marguerite Avril-laud.

Signé P. Goupil, curé Témoins : P. Grondin et Magnan

Pierre, le père, était charron ainsi que canonier. Ce dernier métier est très utile à l'époque car on se bagarre souvent entre les différents royaumes d'Europe. Rien n'indique que Jean ou Pierre aient appris ces métiers qui, ici, de toute façon ne leur auraient pas été utiles. Il n'y a pas de chevaux au pays au 17^e siècle et on ne répond pas encore aux amérindiens ou autres ennemis "par la bouche de ses canons".



Les remparts de Brouage

Pourquoi émigre-t-on au Canada en cette seconde moitié du 17^e siècle?

Pour l'aventure si on est de la noblesse d'autant que celle-ci peut revenir quand bon lui semble alors que les autres, le soldat inclus, s'engagent pour trois ans. Pour le commun des mortels, c'est en vérité pour échapper à la misère économique et sociale qui sévit alors en France et pour s'affranchir d'un système féodal contraignant. En France, le paysan n'a pas la vie facile à l'époque. Loin de là.

La majorité des français composent le troisième ordre, c'est-à-dire ne sont ni de la noblesse ni du clergé. Ce sont des paysans, de "viles créatures effectuant de viles besognes" écrit Pierre Goubert (*1). Certains parmi eux, une minorité, résidant plus au sud du pays qu'au nord, sont indépendants ou libres, possèdent quelques animaux et de l'équipement, incluant chevaux et bêtes de labour. Ils habitent des "corps de ferme" pouvant avoir plus de 10 hectares (25 acres) et il n'est pas rare que la terre leur appartienne. Ceux-là s'enrichiront à la Révolution lorsque l'on dépossédera le clergé et la noblesse. La majorité des paysans, cependant, ne sont pas aussi libres car ils vivent sous la loi seigneuriale. À la campagne où on les retrouve, le décor et les techniques agricoles n'ont pas changé depuis des siècles. L'agriculture périclité. On ne cultive à proprement parler que le chou et la carotte comme un peu partout en Europe où tout autre légume leur vient (ou leur viendra plus tard) d'un autre continent, l'Amérique. En France, on croit toujours à l'alternance de culture et de jachère. La terre ne produit que du foin et du blé; pas de betteraves, sauf dans les potagers, ni de pommes de terre, riches en calories. Ces dernières viendront aussi d'Amérique. L'engrais n'existe pas sauf pour le fumier qui est pauvre à cause de la petitesse du cheptel. Le bovin est chétif — le croisement est encore à venir — et donne peu de viande et le mouton, lui, offre peu de laine. Cette pauvreté du produit et surtout l'absence de variété dans la culture font de l'agriculture un métier instable et des plus vulnérables.

La décennie de 1660 correspond à une période de famine en France et de récession sur tout le continent, laquelle va durer jusqu'en 1730. Une épidémie de peste balaie la France en 1667: elle est une des dernières. En effet, la direction des voyages et du commerce maritimes change, allant non plus

de la Méditerranée — d'où vient la peste par les rats de cale, on le réalisera plus tard — vers l'Europe mais de l'Europe vers l'Amérique. Ainsi disparaît, à vrai dire, la peste de la zone européenne. L'épidémie de Londres en 1665 fait plus de 90,000 victimes mais le grand feu de 1666 détruit la ville et presque tous ses rats, vecteurs de la maladie (*2).

La soif de s'affranchir et, surtout, les contraintes du système féodal pèsent sans doute plus dans la balance que la récession ou la peste aux yeux de Jean ou de Pierre. Le système féodal se fait particulièrement lourd au nord de la France (Bretagne, Charente, etc.) où le paysan ne jouit d'aucun droit. Ce système ne sera vraiment aboli qu'à la révolution de 1789. La corvée existe encore à l'époque dans les seigneuries du nord où les seigneurs vivent de droits féodaux qui datent du Moyen-Âge. Ainsi le droit de mainmorte ou le droit du seigneur sur les biens du paysan à la mort de celui-ci et le droit de poursuite (de rattraper les fuyards) persisteront jusqu'au 18^e siècle ainsi que le droit de formariage qui empêche le paysan ou cerf de se marier sans le consentement du seigneur. L'épouse devient, par alliance, mainmortable même si elle est libre à la naissance. Sans compter la taille ou impôt direct que doit payer au roi tout sujet ou roturier et le droit du tiers perçu par le seigneur sur les produits de la terre cultivée par le paysan (*3,4).

Ce système seigneurial ne sera pas adopté au Canada. On y vient pour lui échapper. Et toujours, il y a la dîme à payer à l'église. Entre eux, les paysans troquent et s'en tirent assez bien mais ils doivent vendre certains produits (artisanat, denrées du potager) pour générer quelques écus qui ne servent qu'à régler la note du roi ou du curé. Ils sont donc pauvres en "argent sonnante." A l'époque, à ceux qui veulent émigrer, le roi offre une avance de 35 livres et, pour le voyage, 35 livres pour nourriture et hardes, une somme énorme pour eux, suffisante souvent pour les sauver de la banqueroute. Rappelons, pour comparaison, que le salaire annuel d'un soldat est de 60 livres, celui du gouverneur de la Nouvelle-France, de 20,000 livres (*5). Ce qui s'offre à Jean à 20 ans, c'est soit la terre, c'est-à-dire, le sort du paysan français ou la mer — puisque il en est proche à Brouage — et l'aventure, donc, la marine française ou l'émigration vers l'Amérique. Il opte pour cette dernière.

* suivi d'un chiffre de 1 à 22—voir bibliographie en page 27

Par ailleurs, la France en cette seconde moitié du 17^e siècle est menée d'une main de fer par Louis XIV (1638-1715). Celui-ci accède au trône à l'âge de cinq ans lorsque Louis XIII meurt en 1643. La régence est assurée par sa mère, une intrigante du pire acabit, aidée de Mazarin, un italien que Richelieu, avant de mourir en 1642, a nommé cardinal même s'il n'a jamais été ordonné. Sous le regard de Louis XIV, Mazarin gouverne le pays jusqu'à sa mort en 1661. Le roi prend alors le pouvoir et fait arrêter Fouquet (1615-1680), chargé des finances et l'allié de Mazarin, le tout orchestré par Colbert (1619-1683) qui espère succéder à Fouquet aux finances. Un long procès s'ensuit et malgré le support de Madame de Sévigné, La Fontaine, Poussin et autres artistes et écrivains dont aimait s'entourer le ministre des finances, celui-ci est écroué à Pignerol où il mourra dans des circonstances obscures en 1680. Son domaine, le château de Vaux, l'un des plus beaux et des mieux préservés de la France actuelle, est confisqué. Fouquet, comme Colbert ne manquera pas de le faire après lui, avait amassé une énorme fortune aux finances.

L'épisode de la Fronde (rébellion des nobles, partisans du duc de Bourgogne, pour, entre autres, limiter le pouvoir du roi) avait sensibilisé Louis XIV qui, sorti vainqueur de cette querelle, verse dans l'absolutisme et répugne à partager le pouvoir. Il craint Paris et ses intrigues, d'où la construction de Versailles (loin de Paris et des intrigues) qui devient sa résidence permanente à compter de 1672. Le roi ne laisse guère de répit à ses ministres, prend tous les pouvoirs, déclare le droit de régner un droit divin (droit défendu avec éloquence par Bossuet lui-même) et écarte des affaires sa famille et ses ministres qui ne sont plus que des exécutants. Le mythe du roi soleil est créé, la noblesse réduite à un rôle de figurant. Colbert, heureusement, jouit de sa confiance et sait le flatter. Colbert représente l'expansionnisme; il est convaincu de l'importance des colonies mais se heurte au clan des continentalistes (Le Tellier, Vauban et autres) qui préfèrent voir la France renforcer son pouvoir en Europe et attachent peu d'importance aux colonies (*6).

Colbert veut développer la colonie d'Amérique mais éprouve beaucoup de difficultés. Non seulement a-t-il de l'opposition, mais il ne peut se fier aux hommes de Fouquet, restés en place et dont il n'a pas su se débarrasser. Tout ceci — l'inexpérience de Colbert, le long procès de Fouquet et autres

intrigues dont fourmille la Cour — paralyse le pays et entre 1663 et 1675, écrit Marcel Trudel, et "on ne finit plus d'hésiter, de revenir sur des décisions, de changer la politique envers la Nouvelle-France" (*6). Malgré l'intervention auprès du roi, tour à tour de Mgr Laval, Jeanne Mance et les jésuites, les choses n'avancent pas et des avis contraires, souvent même en provenance du Canada, parviennent aux oreilles du souverain. Talon se fait attendre et n'arrive qu'en 1665, tout comme le régent de Carignan-Salière, promis pour 1663.

Devenue économiquement plus solide grâce à la saine gestion des finances par Colbert, la France fera éventuellement la guerre à plusieurs coalitions de pays — Hollande, Espagne, Angleterre — entre 1666 et 1713 et s'appauvrira. Colbert meurt en 1683 et personne de valeur ne lui succède. Le roi, avec l'âge et surtout sous l'influence de sa seconde épouse, Madame de Maintenon, qui veut "sauver l'âme du roi", devient dévot. Madame de Maintenon avait accédé à la Cour à titre de gouvernante des 7 enfants illégitimes de Louis XIV avec Madame de Montespan. Le roi avait par la suite répudié celle-ci après avoir anobli ses enfants comme prix de consolation. Madame de Maintenon est à son tour créée marquise et épouse le roi, devenu veuf depuis peu (#7). En 1685, poussé par la nouvelle reine, quelques conseillers et, à n'en pas douter, Rome, le roi révoque l'édit de Nantes. Ce geste s'avérera une erreur selon nombre d'historiens. Promulgué en 1598 par Henri IV, son grand père, l'édit avait mis fin aux querelles religieuses, laissant le droit aux protestants de pratiquer librement leur religion en France.

Les protestants français ou huguenots sont de réputés débrouillards et constituent une grande force à environ 10% de la population. Ils possèdent plus de 600 églises à l'époque et sont même majoritaires dans certains cantons de Normandie, dont Poitou et Languedoc. Après la révocation de l'édit de Nantes, il s'ensuit une émigration lente de quelques 1 500 000 huguenots, en grande partie vers la Hollande et l'Angleterre, qui ne sera pas sans influencer ces deux pays. Longue alliée de l'Angleterre avec laquelle elle commerce depuis toujours, la Hollande fera partie de la coalition responsable des nombreux conflits entre l'Angleterre et la France qui, débutant en 1688, dureront jusqu'à la chute de Napoléon en 1815 (6). La religion — de l'avis d'un nombre croissant d'observateurs — jouera un rôle

important dans les guerres européennes avec les conséquences que l'on connaît dans les colonies. Que serait-il arrivé si Louis XIV n'avait pas révoqué l'édit de Nantes ou épousé Madame de Maintenon? Moins de guerres continentales pour le pays de Marianne, sans doute.

C'est dans ce climat de misère, de querelles et d'intrigues que l'ancêtre émigre au Canada en 1666. L'atmosphère entourant la traversée de l'Atlantique à l'époque n'est pas moins malsaine et celle qui règne au Canada guère plus salubre comme nous le verrons.

La traversée de l'Atlantique au 17^e siècle

En 1666, la traversée de l'Atlantique s'avère une aventure où l'on n'y risque rien de moins que sa peau. Il meurt de 15 à 20% des passagers, la plupart en cours de route (la traversée peut prendre 6 à 15 semaines) et, les autres, peu après l'arrivée. Et, ce ne sont pas des vieillards fragiles qui s'aventurent dans ces galères mais de jeunes gaillards. Il faut attendre la fin du 19^e siècle pour comprendre qu'il s'agit de maladies contagieuses (typhus et peste) — les quartiers où on entasse les immigrants sont infects — et de carence alimentaire (scorbut par manque de vitamines C) dont ils sont victimes. Ainsi, en 1663, sur 300 hommes en route vers le Canada, 60 meurent en mer et 12 autres peu après l'arrivée (*7). Aujourd'hui, personne n'emprunterait un quelconque mode de transport comportant des risques aussi élevés. L'ignorance à ce sujet au 17^e siècle ne pouvait être totale. Alors, pourquoi osait-on? Sans doute était-on résigné à une espérance de vie bien inférieure, à 40 ou 45 ans, à la nôtre, à 80 ans, près de deux fois meilleure. Mais, ce ne saurait être l'explication puisque même nos octogénaires refuseraient un tel risque. A 20 ans, on a peur de rien, il est vrai, mais il faut plutôt mettre en cause les conditions de vie assurément mauvaises en France, d'une part, et la notion, fausse mais répandue, d'un attrayant paradis terrestre en Amérique. On ne doit toutefois pas sous-estimer l'ignorance ni la désinformation, celles-ci peut-être non moins entretenues à l'époque que de nos jours.

Bien qu'elle ait fait d'énormes progrès depuis Colomb, la navigation est encore hasardeuse. Les bateaux, invention probable des Egyptiens 4,000 ans avant Jésus Christ, sont toujours de bois et reposent sur le vieux principe de la cuve, par opposi-

tion au radeau qui flotte mais n'a ni côté, ni équilibre pour parer aux intempéries. Ils sont à voile, bien sûr, et possèdent une quille, principe stabilisateur développé par les Crétois il y a plus de 3,000 ans, et sont gréés, c'est-à-dire comportent voiles, mats et cordages. La voile latine — triangulaire et non plus rectangulaire — date du 3^e siècle; elle peut prendre le vent dans les deux sens. Elle ne fait unanimité qu'au 10^e siècle et est encore unique au 15^e. A la fin du 15^e, soit au temps de Colomb, les plus gros navires comportent 4 mats et 8 voiles. Le 12^e siècle voit le remplacement progressif du gouvernail, situé sur le côté, par un gouvernail sur poteau, placé à l'arrière. On peut enfin distinguer l'arrière du bateau, la poupe, de l'avant, la proue. La boussole, découverte par les chinois au début de l'ère chrétienne, est utile aux navigateurs du 13^e et, grâce à elle, se dessinent les premières cartes maritimes, vers 1280.



Traversée en Nouvelle France

L'astrolabe, le plus vieil instrument scientifique au monde (300 ans avant J-C) servait aux anciens à observer les heures et les saisons par la mesure de l'angle des corps célestes (lune, étoiles etc.) avec l'horizon. En navigation, il est utilisé pour vérifier la *longitude* — la position est-ouest — mais, très imprécis, il est cause d'erreurs dans le calcul des distances et de nombreux naufrages. La boussole, avec son aiguille rivée sur le nord, est assez fiable dans la mesure de la position nord-sud ou de la *latitude* (Ref. 8). Sans la longitude, cependant, on ne sait vraiment pas où on va ni où on est: c'est le cas de Colomb qui aboutit bien plus au sud et avec un énorme délai. Le trajet Angleterre-Terre-Neuve est nettement plus court que celui d'Espagne-Amérique du sud mais compte moins d'îles où faire escale.

On doit attendre l'anglais Harrison et la fin du 18^e siècle pour construire des horloges précises (écart de moins de 2 sec/24 h.) pour arriver à enfin mesurer la *longitude* avec exactitude. Si, par exemple, l'on connaît l'heure précise à La Rochelle, laissée il y a quelques heures, et aussi celle de l'endroit en mer où l'on se trouve, on peut calculer la distance parcourue et, partant, le point précis où l'on est puisque la terre met partout 24 heures à tourner sur elle-même, à la condition, bien entendu, de connaître la position nord-sud, information que fournit la boussole. La circonférence de la terre en un point sur la *longitude* (en direction est-ouest) varie suivant la position nord-sud ou la *latitude*. Elle est maximale à l'équateur et minimale aux pôles. Une fois la latitude connue, on arrive, par la différence d'heure entre deux points, au calcul de la distance qui les sépare. On n'aura plus (hélas, bien après l'époque de Jean) à se fier au soleil ou la lune pour vérifier sa position ou la distance parcourue par temps couvert (*9).

En 1660, on a déjà effectué plus d'une centaine de traversées de l'Atlantique. On en connaît donc mieux le chemin ainsi que les écueils et récifs. Cependant, puisque l'on ignore la distance parcourue, donc la *longitude*, il est impossible de prédire la durée d'une traversée, celle-ci pouvant varier de quatre semaines à quatre mois. On tend à s'en tenir à un chenal étroit (écart nord-sud) pour ne pas dévier ou s'allonger, ce qui, depuis toujours, facilite la tâche des pirates sur le chemin mais le calibre et la vitesse des navires de l'époque découragent les filous qui préfèrent des proies plus faciles, près des côtes. De plus, comme la paix règne à l'époque en Europe, on ne craint pas non plus l'arraisonnement en mer. Mais on n'échappe pas aussi aisément à plusieurs guets-apens médicaux, tels la fièvre des bateaux (le typhus), la peste ou le scorbut, qui emportent souvent un passager sur cinq.

Le scorbut, terme qui n'apparaît dans le langage qu'au 16^e siècle, est secondaire à une carence en vitamine C. Après 12 semaines d'une alimentation dépourvue de cette vitamine, les premiers symptômes apparaissent, une profonde léthargie, suivis d'hémorragie interne et de mort dans tous les cas. Ce long laps de temps requis pour son apparition explique pourquoi le scorbut doit attendre, pour sa description, les longs voyages comme les traversées de l'Atlantique dont la durée est de cet ordre. En 1740, l'amiral anglais Anson perd 855 des 1000 membres de l'équipage lors de son voyage

en Chine. Peu après 1800, Blain persuade l'amirauté anglaise d'adopter la prise quotidienne de citrons ou de limes. De là viendra l'expression anglaise "limey" pour désigner péjorativement un matelot anglais et, par extension, tout citoyen anglais (*10). On ne sait combien de passagers sont victimes du scorbut à bord du bateau amenant Jean Grondin car on ne connaît ni la date de la traversée ni le nom du navire. Cartier, on le sait, perd 10% de son équipage en 1534. A l'hiver 1604, 35 des 80 français demeurés en Acadie meurent du scorbut et, en 1608, à Québec, Champlain perd 20 des 28 hiversants.

D'autres maux menacent le passager en mer dont le typhus est sans doute le plus fréquent. Communément appelé fièvre des prisons ou des bateaux, le typhus est causé par un micro-organisme découvert par l'américain Howard Ricketts en 1910 et qui en meurt (contaminé dans son laboratoire) avant de pouvoir communiquer son information au monde médical. Les poux agissent comme vecteurs des rickettsies et sont sensibles au DDT dont la découverte ne se fera qu'en 1940, près de 200 ans plus tard. En Irlande, entre 1816 et 1819, 700,000 personnes meurent de typhus. Napoléon perd 50,000 soldats de typhus dans sa marche vers Moscou. On estime que 10% des passagers des navires traversant l'Atlantique au 17^e siècle meurent de typhus. La peste, elle, en emporte un nombre encore plus grand. Celle-ci s'avère le plus grand fléau de l'humanité contrôlant, bien plus que toutes les guerres, la population de l'Europe et de l'Asie entre 1300 et 1800. On estime à 20 millions le nombre de personnes, soit 20% de la population de ces deux continents, qui, en 1340, succombent à la toute première épidémie de peste (*10).

Deux épidémies, moins sévères celles-là, sévisent en Europe au 17^e siècle, dont la seconde survient l'année où l'ancêtre quitte le continent. La peste arrive donc en Amérique par bateau, portée par les rats. Les amérindiens qui n'ont pas connu ce contact auparavant en sont dévastés. La peste va éliminer presque tous les Hurons du Canada et des Grands Lacs. La population amérindienne perdra en un siècle 80% de ses membres dans les deux Amériques non pas par les guerres mais par le contact avec l'africain (par la malaria) et l'européen (par variole, typhus, peste, etc.). La revanche amérindienne viendra par le tabac qui fera encore plus de morts en Europe et ailleurs dans le monde...

En Europe, on apprend vite que les épidémies de typhus et de peste emportent 50% des citoyens et qu'il vaut mieux quitter la ville, une décision que seul peut prendre l'aristocrate ou le nanti. La campagne européenne prend alors un nouveau visage. C'est le début des grandes maisons de campagne, des manoirs et des petits châteaux. La peste change l'architecture de la campagne européenne. De ce côté de l'Atlantique, elle fauche la population amérindienne après avoir décimé de l'autre côté, dans les siècles précédents, celle de l'Europe et de l'Asie.

Jean Grondin n'est pas de l'aristocratie. Il est pauvre, orphelin et à peine âgé de 25 ans à son départ pour l'Amérique. Arrivé à Beauport — le terme est plus que juste — en 1666 ou 1667, il s'engage comme domestique chez un bourgeois et homme d'affaires du nom de Jean Nicolas Juchereau. Celui-ci a épousé la fille de Robert Giffard. Chirurgien de son métier et récipiendaire de la première seigneurie au pays, celle de Beauport, Giffard est un personnage important. Il est membre du très influent Conseil souverain où siègent également son gendre, Charles Legardeur, ainsi que Chartier de Lotbinière et quelques aristocrates de l'époque dont Mgr Laval. Ce Conseil, nommé en 1662 et le siège de querelles épiques entre Mgr Laval et le gouverneur Saffray de Mézy, dirigera le pays avant l'arrivée de Talon, entre 1663 et 1665. Il persistera à titre de cour d'appel jusqu'à la fin du régime français. Juchereau vit toute sa vie à Beauport même si, bientôt, il hérite de la seigneurie des Aulnaies sur la rive sud. Tout près des Juchereau vivait un certain Jean Migneault, arrivé en 1648, et dont la fille, Xainte, épousera en 1669 le prénommé Jean Grondin. Mais, n'anticipons pas. Voyons de plus près la situation au pays au moment où atterrit l'ancêtre.

L'arrivée de Jean Grondin en Amérique

Quand au juste arrive-t-il? En 1665, 1666 ou 1667? Précisons, d'entrée, qu'il est devancé au pays par Grégoire Grondin dont on ne sait presque rien. Cet éluif Grégoire arrive on ne sait trop quand mais il figure au recensement de 1666 et se procure, à l'île d'Orléans en 1670 d'un dénommé Joseph Rousseau, une terre qu'il revend peu après (*11). On ne connaît ni son âge ni son état matrimonial et il disparaît de l'histoire sans laisser de trace, tels mariage ou sépulture. Il est sans doute rentré en France, comme tant d'autres avant et après lui. Jean, lui, n'est pas du premier dénombrement de la

colonie, effectué en 1666 par Talon, contenant 3,173 personnes et qu'a revu Marcel Trudel en y ajoutant plus de mille noms (*12). Ce recensement se fait au printemps de 1666, ce qui permettrait quand même à Jean une arrivée à l'été 66. Par ailleurs, bien qu'arrivent, cette année-là, huit navires dans le fleuve, ceux-ci n'apportent que 43 émigrants dont huit membres du clergé. Aucune fille "ny animaux." C'est la plus faible immigration de la décennie. Jean était-il du nombre? On ne sait pas.

En 1667, par contre, il est du recensement. Ceci ne dicte pas une arrivée en 66 car le recensement de 67, lui, est de septembre et put donc être tenu tôt après l'arrivée de Jean. D'autant plus qu'en 1667 arrivent 11 navires, dont un de La Rochelle, amenant 300 immigrants. On ne peut donc jurer de la date de l'arrivée de Jean mais, nul doute, il est le premier Grondin à vraiment s'y établir.

L'immigration continue d'être mince durant le règne de Talon en dépit de l'opinion qui la fait fleurir sous son intendance. De fait, entre 1663 et 1674, période couvrant l'époque de Talon et le célèbre régiment de Carignan, elle est de 300 arrivants par année, ce qui excède à peine celle des décennies précédentes, c'est-à-dire l'ère de la Compagnie des Cent-Associés de 1627 à 1663 (* 5). Insatisfaite, la France avait promis en 1663, à la dissolution de cette compagnie et la création de celle des Indes Occidentales, 200 familles annuelles ou 800 immigrants, dont de nombreuses femmes. Il n'y viendra qu'une femme (à marier) pour quatre immigrants célibataires. Avant 1627, n'en parlons pas, il n'y a personne, ni homme ni femme. Presque 100 ans après la venue de Cartier, il n'y a dans tout le pays que 100 habitants, sans compter, bien sûr, les milliers d'Amérindiens.

Et de 1675 à 1760, l'immigration ne sera pas, en aucune décennie, supérieure à celle de l'ère de Talon. De plus, on estime que le tiers des immigrants, une fois leur contrat terminé, rentrent en France. À tel point que pour décourager ce retour, on se sent contraint de lui imposer des conditions, ce qui aura pour effet de freiner l'immigration future. De 1534 à 1760, la France n'enverra en tout et partout en Amérique que 13,000 sujets, hommes ou femmes, qui y demeureront. À ce chapitre, en comparaison, ce chiffre ne représente que 5 à 10% de l'effort anglais sur la côte américaine.

Quand Jean débarque, en 1666 ou 67, le Canada compte environ 4,000 habitants, alors que déjà on en dénombre 10,000 en Nouvelle-Hollande (New York), 52,000 en Nouvelle-Angleterre et 35,000 en Virginie, de sorte que le pays est entouré d'environ 100,000 sujets anglais. En 1760, 100 ans plus tard, l'écart tranchera encore plus à 75,000 contre 1 200,000. La population de l'Angleterre étant de 5 millions au 17^e siècle, celle de la France de 20 millions, on se demande pourquoi Louis XIV, Colbert et les autres après eux s'inquiètent tant de dépeupler par une immigration trop "généreuse" le royaume de France (où la densité de la population est la plus forte en Europe) au profit de la colonie d'Amérique (* 5).

Des 4,000 habitants au pays en 1666, environ 2,800 vivent dans la région de Québec, 750 à Montréal et 600 aux Trois-Rivières. À ce moment, seulement 1% des terres seigneuriales est en censive, c'est-à-dire, accordé à des paysans. C'est donc que 99% de la superficie du pays n'est pas en œuvre. L'immigrant a si peu d'expérience en agriculture que le Conseil souverain décide de lui imposer une résidence de trois ans avant de lui octroyer une terre.

Ainsi, Jean Grondin doit travailler comme homme à tout faire chez Juchereau pendant quelques années. Cette connaissance du sieur Juchereau lui sera utile. Celui-ci, on l'a vu, a comme voisin d'assez près Jean Migneault. Né en 1622 en banlieue de Paris, Migneault s'engage à titre de soldat et quitte La Rochelle pour le Canada en 1643. Il s'établit sur la deuxième terre à l'est des chutes Montmorency, la première appartenant à Charles Cadieux sur laquelle s'élève aujourd'hui l'église de St-Louis de Courville (13). Migneault prend possession de cette terre lorsque son propriétaire, Antoine Pelletier, se noie en 1646. Deux ans plus tard, il épouse Louise Cloutier et ensemble, ils ont 12 enfants dont 7 filles. Un seul des garçons se marie et celui-là ira vivre en Acadie d'où il sera éventuellement déporté. Les filles Migneault seront plus fortunées. Elles se marieront et iront presque toutes vivre à la Grande Anse. Thérèse épousera Nicolas Lebel, **Sainte**, l'ancêtre **Jean Grondin**, Marie Madeleine, Noël Pelletier, Jeanne, Antoine Gadoury et Marie, Jean Dionne. Les deux autres meurent en bas âge.

La Grande Anse, les seigneuries des Aulnaies et de la Pocatière et les Grondin

Entretemps, le membre de l'auguste Conseil souverain, le sieur Juchereau, obtient du gouverneur la seigneurie des Aulnaies sur la rive sud, soit 3 lieues (15 km) de front sur le fleuve par deux de profondeur. Toutefois, les Juchereau n'iront pas s'établir ni vivre à la seigneurie des Aulnaies.

Leur fille, Marie-Anne, épousera François Pollet de la Pocatière, ci-devant capitaine du régiment de Carignan, et héritera en 1670 d'une demi-lieue qu'elle fera défricher par l'époux. Celui-ci meurt accidentellement au travail un an plus tard dans des circonstances demeurées mystérieuses, pendant que sa femme attend à Québec leur premier enfant. L'enfant se nommera Marie-Thérèse, épousera en 1693 Pierre Lemoyne d'Iberville, le plus célèbre soldat de la Nouvelle-France, dont à l'âge de 34 ans elle sera veuve à son tour. Aucun de ses 5 enfants n'atteindra la postérité.

En 1672, compatissant, Talon concédera à la veuve de Pollet une terre de 1,5 lieue, afin de ne pas être en reste avec le père de celle-ci, le Conseiller souverain. Cette terre que possède maintenant la jeune veuve aura donc deux lieues, puisque celle-ci en avait reçu une demie de son père à même la seigneurie des Aulnaies. Le nouveau territoire portera dorénavant le nom de seigneurie de la Pocatière. Ces deux seigneuries ---des Aulnaies à l'ouest, la Pocatière à l'est--- et leurs 25 km de front sur le fleuve forment la Grande Anse mais, à compter de 1725, cette dernière, selon Léon Roy, ne désigne plus guère que le territoire de deux lieues de la seigneurie la Pocatière, ce qui ajoute un peu à la confusion (*14).

Veuve depuis 11 ans, Marie-Anne Pollet se remarie à François Ruette d'Auteuil, vieil ami de la famille Juchereau et originaire de Paris. D'Auteuil devient procureur général mais doit rentrer à Paris en 1706 avec son épouse (où ils vivront désormais) se justifier auprès du roi de ses querelles politiques en Amérique et aussi des égarements de leurs deux fils, Pierre et Charles, demeurés au pays à jouer les casseurs. Les d'Auteuil géreront la seigneurie à distance. Celle-ci passera dans les mains de leur fils Charles et, au décès de celui-ci, dans celles d'Auguste Rhéaume, fils du premier mariage de l'épouse de Charles. En 1777, Laughlin Smith, arrivé au pays avec l'armée de Wolfe, en fait l'acquisition. En 1835, Amable Dionne, jeune homme d'affaires autodidacte et le plus riche citoyen de Kamouraska, achète la seigneurie de la Pocatière et, trois ans plus

tard, celle des Aulnaies.

Rival de Monseigneur Painchaud, Dionne ne réussira pas, même devenu député et membre du Conseil législatif, à faire construire le collège à Kamouraska plutôt qu'à la Pocatière.

À la mort de leur père, les deux fils Dionne, devenus avocats, hériteront donc chacun d'une seigneurie. Un troisième fils de Dionne, adopté celui-là, devient célèbre. Il s'agit de Charles Chiniquy, prêtre défroqué et apostat, qui longtemps, par ses écrits, ses discours et ses "fidèles", scandalisera le clergé et ébranlera la chrétienté québécoise. Ironie de l'histoire, l'honorable Élisée Dionne, fils d'Amable, interviendra auprès de Monseigneur Taschereau pour sauver le collège de la faillite. Et, plus tard, le même évêque bénira le mariage de sa nièce, Émilie Taschereau, à Édouard Dionne, fils d'Élisée.

En 1894, les deux seigneuries deviendront la propriété d'Alfred Miville-Deschênes et demeureront entre les mains de ses descendants jusqu'à l'abolition des seigneuries en 1940. Le manoir des Aulnaies sera occupé par Madame Aimé Miville-Deschênes (veuve du fils d'Alfred) jusqu'en 1963 (15). Ces Miville-Deschênes sont des descendants du suisse fribourgeois, Jacques Miville-Deschênes, dont la terre bornait à l'ouest celle de l'ancêtre Jean. Plusieurs descendants de ces deux familles se marieront ensemble, à commencer par Louise Grondin, fille de l'ancêtre Jean, qui épouse en 1696 Charles Miville-Deschênes, fils de l'ancêtre Jacques. C'est ainsi que les seigneuries de la Grande Anse font partie, en quelque mesure, du patrimoine Grondin.

Revenons un peu dans le temps

Les Juchereau, père et fille, sont donc au tout début, en 1672, propriétaires de toute la Grande

Anse. Juchereau, toujours à Beauport et ayant enfin quitté le Conseil souverain, prend sur lui de peupler les deux seigneuries de la rive sud. Il accorde des terres à ses amis et à ses proches. Jean Migneault en sera bénéficiaire ainsi que plusieurs des filles de Migneault. Ainsi, parmi les premiers habitants de la Grande Anse, on comptera Nicolas Lebel, époux de Thérèse Migneault, brièvement puisqu'il meurt très tôt. Thérèse épouse alors René Ouellet, veuf lui aussi. On comptera aussi Noël Pelletier, époux de Marie-Madeleine et notre Jean Grondin, époux de Sainte Migneault.

En mai ou juin 1669, nos deux tourtereaux d'ancêtres se rencontrent quelque part entre les Juchereau et les Migneault. Par trop précise, cette date du coup de foudre ancestral précède de peu celle, non moins précise et quelque peu gênante du baptême, le 26 avril 1669, de Madeleine Migneault-Fortin, fille surprise et peu légitime de notre belle Sainte et un certain Jean Fortin que l'on dit beau chanteur "de pomme" suivant l'historien Gérard Lebel (*16). (Pour le chanteur, l'expression exacte serait "de paume", par allusion au langage manuel, par la paume, auquel recourent les amoureux lorsqu'ils se sentent épiés.) On ne sait ce qu'il advint de la jeune enfant. Quoiqu'il en soit, le 10 juillet 1669 a lieu la demande par l'ancêtre Jean de la main de Sainte, suivie d'une fête familiale et du contrat de mariage en bonne et due forme. La bénédiction nuptiale se fait à Beauport le 14 août suivant.

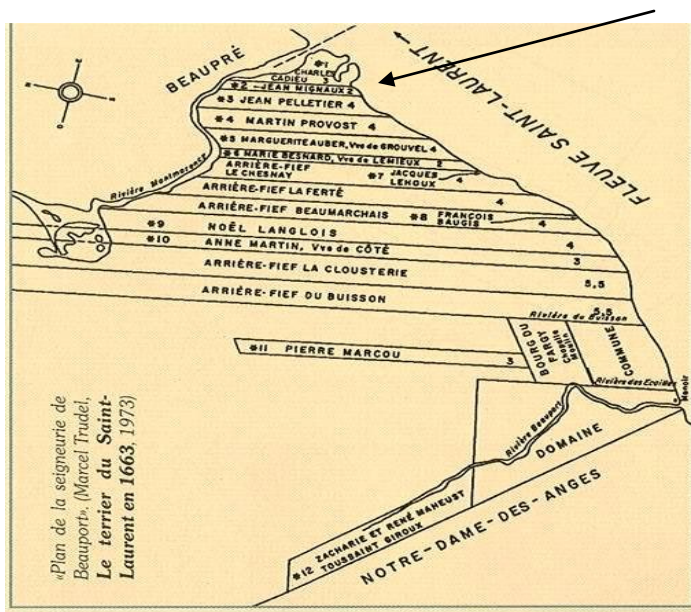
Pour l'occasion, le père de la mariée fait don de deux arpents de sa terre à son gendre et celui-ci s'empresse d'y ériger une demeure. Les époux Grondin vivront à Beauport jusqu'en 1678 et auront là quatre de leurs 11 enfants, toutes quatre des filles, soit Marie, Marie-Agnès, Louise et Sainte. Le 5 avril 1678, à Beauport, Jean vend sa terre à Raphaël Giroux, fils d'un copain, qui se hâte de payer

Extraits du contrat de mariage de Jean Grondin et Sainte Mignaux passé chez le notaire Vachon en date du 10 juillet 1669:

*Pardevant Paul Vachon, notaire Royal en la nouvelle France et gardenotte du roy nostre Sire, et pour les droicts des Seigneurs de Beauport, nostre dame des anges, Beaupré, et isle Orléans, et témoins SoubSignés feurent présents En leur personnes, **Jean Mignaux**, Sieur de chatillon et **Louise Cloutier** sa fame, la dite femme autorisée de Son mary pour l'effet des présentes, habitant au Bourg fargy, en la paroisse dudit Beauport, fesant et Stipulant en Cette party pour **Sainte Mignaux**, sa fille agée de Seize ans et Environ, à ce présent en ladite Seigneurie de Beauport, fils du défunct **Pierre Grondin** et de la défunte **Marie Rigolet**, ses père et mère de la ville de **Brouage**,.....*

Jean Mignaux stipule aussi sur ce contrat de mariage qu'il donne aux futurs mariés:

Sur Son bien en faveur duquel le futur mariage et pour y parvenir les peres et meres de la future (Sainte Mignaux) luy donner aussy en avancement deux arpens de terre de front sur le grand fleuve St-Laurens lesdits deux arpens fesant partye de six de la concession borné comme sensuit scavoir d'uncosté Charle Cadieu Sieur de Courville d'autre costé la terres dudit Chatillon.....



La vie en Nouvelle-France et à la Grande Anse, à la fin du 17^e siècle

Le grand projet de la Nouvelle-France, quelque peu recalé sous la Compagnie des 100 Associés (1627-1663), reprend de plus belle sous celle des Indes Occidentales (1663-1674). L'idée de Champlain de faire "un grand royaume et fonder une monarchie" est repiquée par Talon. Les choses vont s'améliorer. L'arrivée du régiment de Carignan-Salière assure la sécurité. Il est à noter que Carignan, pour toute la vénération historique dont on l'entoure, ne viendra jamais mais Salière, lui, si.

Auparavant, on ne circulait pas librement au pays. Les Iroquois, après avoir maté les différentes tribus — dont les Hurons, alliés aux français — du haut du Saint-Maurice, de la rivière Outaouais et du lac des Hurons, contrôlent les rives du St-Laurent jusqu'à Tadoussac. Les amérindiens étaient peu nombreux au total, mais le pays ne disposait que de 35 militaires avant l'arrivée du régiment. Il suffira d'un millier de soldats --le régiment en comptait 1,200-- pour rétablir l'ordre. En 1666, après quelques bonnes baffes, on signe avec plusieurs tribus une paix qui va durer. Trois ans plus tard, au départ du régiment (les deux tiers rentrent en France et non "la plupart restent" comme l'écrit Mère de l'Incarnation), la milice locale et ceux qui restent assurent la sécurité (*5). Colbert enverra 250 militaires en 1670, de sorte que le calme régnera encore longtemps. De fait, du vivant de Jean, la Grande Anse ne sera guère incommodée par les amérindiens qui y sont peu nombreux. A l'arrivée de l'ancêtre, l'octroi de terres (mise en censive) double au pays et le système seigneurial devient florissant.

Les seigneuries en Nouvelle-France

Instituées au 17^e siècle, les seigneuries sont quelque peu calquées sur le système féodal français. Des terres d'importante superficie sont accordées à des individus qu'on appellera Seigneurs qui, de fait, sont soit des nobles (il y aura très peu de ceux-là au pays), soit des gens près du pouvoir ou des soldats de haut grade. Les seigneuries sont perpendiculaires à l'axe du fleuve. A l'intérieur d'elles, des terres constituées d'étroits rectangles disposés suivant le même axe sont concédées à des gens qui paient un "loyer", le plus souvent symbolique, appelé cens.

Le colon est donc un censitaire.

La seigneurie comprend la terre du seigneur, la terre commune où paissent les animaux de chacun, la terre de la fabrique sur laquelle on bâtera le presbytère et l'église et la terre du paysan, celle-ci faite d'un rectangle de 30 arpents de long (ou un mile) par trois ou quatre (500 à 750 pieds) de large. Les villages ou paroisses attendront le 18^e siècle pour se grouper autour de l'église. Chaque colon entretient un bout de chemin sur son domaine qui, une fois joint à celui du voisin, constituera le chemin du roi. Le seigneur doit voir à son entretien.

Le censitaire a le droit de vendre sa terre mais doit alors payer une taxe au seigneur qui, lui, peut la racheter s'il trouve le prix non conforme. Il n'a pas le droit de chasse ni droit au four du paysan -- contrairement au système français-- mais il a mainmise sur la coupe de bois et le 11^e poison pêché par le paysan dans la seigneurie et le 14^e minot que celui-ci fait moudre au moulin de la commune. A vrai dire, précise Marcel Trudel, le seigneur n'est pas si puissant (*5). Il n'est qu'un "fonctionnaire de l'état" lequel surveille sa gérance et peut fort bien reprendre la seigneurie s'il n'est pas satisfait de la façon dont le seigneur s'acquitte de ses tâches (chemins, église, moulin, petites créances, etc.). Talon adoucira d'ailleurs les droits du seigneur sur le censitaire. Au début, les seigneuries accordées aux amis du régime, surtout au clergé, étaient immenses. Louis XIV mettra fin à cette pratique mais pas avant que les communautés religieuses ne détiennent 25% du territoire. Au 18^e siècle, toute nouvelle concession à l'Église cesse. Lorsqu'en 1854 on abolit le système des seigneuries, on permet au paysan d'acheter la terre si elle ne fait pas partie d'un territoire déjà accordé aux communautés religieuses. Ces dernières demeureront propriétaires de leurs seigneuries. Encore aujourd'hui, des compagnies, telles Price ou Domtar, louent ou parfois achètent des terres à bois, toujours propriétés de communautés religieuses. En 1854, la plupart des paysans n'ont pas l'argent nécessaire à l'achat de leurs terres et continuent à payer le cens, ce que feront plusieurs jusque en 1940. Le gouvernement du Québec refile alors les comptes aux municipalités. Celles-ci coupent les prix et les terres s'enlèvent.

L'agriculture au pays

En agriculture, tout est improvisé, écrit Trudel.

Il n'y a pas de chevaux, le seul au pays appartient au sieur de Montmorency! Les premiers arrivent en 1665. En 1670, on en compte en tout une soixantaine au pays. Il n'en viendra plus. Ils devront se multiplier. On a suffisamment de vaches, de bœufs, mais trop de porcs. Les moutons arrivent eux aussi en 1665. On en envoie 50 en 1667: la moitié meurt en mer. On décide alors de les importer d'Acadie. Les chèvres sont rares tandis que les oies domestiques abondent. Seraient-elles indigènes? Le foie gras est pourtant bien français (*5).

On cultive du foin et du blé en abondance, du lin pour la toile, du houblon pour la bière, pas vraiment de vigne, mais de la citrouille, du blé d'Inde, du sarrasin, et du tournesol. L'expérience et la main-d'œuvre, tant agricole qu'industrielle, manquent cruellement cependant. On déplorera en 1760, au changement de régime, "le mépris des procédés agricoles et la débilité du bétail". Les industries de goudron, de potasse et même de bière que crée Talon doivent fermer après trois ans. Trop près du fleuve, les mines ne peuvent se développer. La fourrure demeure donc, affirme Trudel, la seule industrie canadienne sous l'Ancien régime. L'agriculture sert à peine à nourrir la colonie qui doit importer beaucoup de produits de la mère patrie. L'exportation est pratiquement inexistante, car le roi permet le commerce avec les lointaines Antilles — où il y a maintenant plus d'émigrants français que dans toute l'Amérique — mais l'interdit avec le voisin immédiat et peuplé du sud (*5). La France ne s'enrichira pas avec nous! Tout ça, parce que la main-d'œuvre fait défaut et que le pays est vide. Il le restera...

On ne vient pas de France au 17^e siècle et, au 18^e, on n'en enverra pas plus, sauf des soldats pour la guerre, toujours de crainte, on l'a vu, de "dépeupler le Royaume de France." En 1763, avec le Traité de Paris mettant fin à la Guerre de Sept Ans en Europe et dont fait partie la lointaine bataille coloniale de Québec de 1759, on assiste, affirme Paul Johnson, à l'un des plus grands échanges territoriaux de l'histoire. Témoins de l'ignorance à la fois de l'Angleterre et de la France de l'étendue et de l'importance de l'Amérique, écrit-il, ces deux grands pouvoirs troquent ce qu'il fut convenu d'appeler "du sucre contre de la neige" (* 17). Maîtresse des mers, l'Angleterre avait conquis durant cette Guerre de Sept Ans une poignée d'îles à sucre. Crai-

gnant dans son empire la surproduction de sucre et la chute des prix, elle en retourne quelques-unes — la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie — à la France qui, en retour, consent à lui céder, a-t-on idée, tout le Canada, l'Acadie ainsi que ses droits sur l'immense vallée de l'Ohio. Grâce à ce cordial échange entre Majestés, chacune disposant dorénavant de cannes à sucre et, par elles, de revenus annuels sûrs, la Grande Bretagne acquiert de la France insouciante un empire plus vaste que celui de tous les Césars romains. Gain éphémère, cependant, puisque lors de la révolution américaine, 12 ans plus tard, l'Angleterre perdra la moitié de l'Amérique du nord mais immense perte pour la France qui en est chassée à tout jamais. En 1803, elle vendra aux U.S.A. sa dernière parcelle, la Louisiane, dont, de toute manière, elle ne s'est guère préoccupée depuis sa découverte par Robert Cavelier de La Salle en 1682.

La vie à la Grande Anse

Pendant ce temps, à la Grande Anse, l'ancêtre Jean s'établit. A l'encontre de Louis Hébert, apothicaire de Paris et notre premier agriculteur qui jamais, installé sur ses "hauteurs incultes", ne labourera, Jean Grondin, lui, trime dur. Au recensement de 1681, il possède une maison (où vivent épouse et cinq enfants), deux bâtiments, une charrue et trois bêtes à cornes. Les maisons du temps — l'ancêtre, probablement illettré comme le sont les paysans à l'époque, n'a pas laissé de journal où on puisse y lire la description de la sienne — sont habituellement de bois, petites, souvent d'une seule pièce, avec cheminée et foyer de pierre, minuscules fenêtres à peaux translucides. À l'intérieur, un poêle consistant en une plaque de fer sur une base de pierre que complète, à l'extérieur, un four également de pierre, pour la cuisson d'été. Pour tout meuble, le paysan dispose, à la cuisine où armoire et buffet n'arriveront qu'au 18^e siècle, d'une table et d'un ou deux bancs et ailleurs, dans la pièce souvent unique, d'une ou de deux couchettes de bois contenant l'équivalent de notre matelas soit un sac d'étoffe bourré de paille ou, pour les plus nantis, de plume, celui-ci souvent appelé la couette. Peu ou pas de draps, sauf pour occasions exceptionnelles, mais plusieurs couvertures sous lesquelles dort souvent toute la famille (pour partager la chaleur, sans compter poux et puces), coutume qui, très répandue aussi en Europe, contribuera, aux 18^e et 19^e siècles,

à propager la tuberculose. Les nourrissons ou les tout petits dorment dans une hotte ou demi-baril, le berceau qui dodeline étant vraisemblablement postérieur au 17^e siècle. Seuls les seigneurs mangent sur nappe et serviettes. Tous le font à l'aide d'un couteau qu'on essuie, pour le paysan, sur "sa manche ou sa cuisse après usage", d'une cuillère de bois mais non de fourchettes, "pas plus qu'à la cour du roi", dit Coubert, car celles-ci sont d'invention plus tardive.

Certaines régions se développent mieux que d'autres grâce à une meilleure qualité de sol et aussi à l'esprit de débrouillardise des arrivants. C'est le cas à la fois de la Grande Anse et de la Côte du Sud en général et, nul doute, pour le dégourdi, de l'ancêtre Jean. Celui-ci acquiert de l'expérience sur sa première terre à Beauport où il apprend à cultiver et à construire maison et bâtiments.

Son arrivée à la Pocatière coïncide avec un essor assez remarquable de la région (*18). Les premières seigneuries concédées sur la Côte du Sud le sont à Bellechasse (1637), Ile-au-Ruau (1638), Rivière du sud et Ile aux grues (1646), des Aulnaies (1656), Canton des Suisses bourgeois (1665), la Pocatière et Rivière Ouelle (1672). Tout le territoire entre Lauzon et Rivière-du-loup est donc accordé avant 1680. Sa population atteint alors 400 habitants. Elle est de 1,000 en 1700, de 3,000 en 1720. De fait, elle croît plus rapidement là qu'ailleurs au pays, constituant 4% de la population en 1680 et 11% en 1720. Les villages commencent à s'ériger autour des églises, des moulins et des maisons seigneuriales. Les terres basses près du fleuve sont fertiles et souvent dégagées. Un peu plus loin, elles sont couvertes de conifères, en grande partie, et assez faciles à défricher; le bois dur se voit plus au fond de la région. Malgré la rigueur du climat, on y cultive le blé, l'avoine et l'orge. Au milieu du 18^e siècle, on y cultivera de façon commerciale la pomme de terre et le 19^e verra la coupe commerciale du bois.

Au moment où Jean arrive à la Pocatière, l'état déjà assure la sécurité et mène tout grâce à la milice faite de paysans qui se groupent — de façon obligatoire à compter de 1669 — et maintiennent l'ordre sous la commande d'un capitaine nommé par le gouverneur ou par Québec. Le curé joue aussi un rôle administratif: il maintient les registres et se charge du recensement en plus du salut des âmes.

Vers 1710, apparaît le notaire. Il s'occupe des disputes entre voisins (celles que le seigneur, souvent absent, ne tient pas à entendre), des inventaires après décès et, par sa présence, intervient dans toutes les transactions dont il conserve les preuves et écrits en un français archaïque et aux multiples fioritures qui font renâcler les archivistes contemporains. Au fait, nos ancêtres, venant de France, parlaient-ils français? C'est moins que probable pour bon nombre d'entre eux (*19).

La langue de nos ancêtres

Il ne fait pas de doute qu'ici autant qu'en France les jugements légaux, les avis de l'état et autres documents officiels étaient, par la loi, rédigés en français. Dans la mère patrie, bien que par l'Ordonnance de Villiers-Cotterêts de 1539, François 1^{er} ait exigé que tous les actes administratifs du royaume soient écrits en français (*20), le latin prédomine encore dans les livres en France jusqu'en 1650. Avant 1500, seulement 5% sont en français, 15% sont en langue étrangère, allemand, celte, etc., alors que 80% sont en latin, langue de ceux qui savent lire, c'est-à-dire les clercs. Créée en 1635 par Richelieu, l'Académie française va lentement favoriser l'expansion du français à travers le pays aux dépens de la multitude de dialectes qui y sont parlés. C'est à la Révolution et au début du 1^{er} Empire (1789-1815) que le français commence à s'imposer et il ne devient vraiment la langue de tous les français qu'au 20^e siècle. Le père d'André Malraux ne parlait pas français! En fait, le français n'a pas réussi lors de la Révolution à supplanter les langues régionales qui demeurent dans la vie quotidienne le moyen de communication habituel (*21). En effet, seulement un français sur 10 parle le français à l'aube du 19^e siècle et un sur quatre ne le connaît pas du tout. La célèbre enquête de l'abbé Grégoire en 1790, préconisant, entre autres, l'abolition des patois et qui n'eut guère de lendemain, avait montré que si les français étaient souvent bilingues, en revanche, leurs unilingues, sauf à Paris, ne parlaient que leur patois. On avait alors convenu de nommer à chaque école un maître pour y enseigner le français mais comme on ne put trouver assez d'enseignants connaissant suffisamment cette langue, on dû d'abord créer des écoles normales pour former des instituteurs: problème encore d'une certaine actualité, peut-être, dans son ancienne colonie.

À sa lecture aujourd'hui, on a peine à

comprendre le français du 17e, avec ses “Voicy vne des beautez de nostre langue, ses reigles exceptez, neantmoins escrites...” de Vaugelas dans ses célèbres “Remarques sur la langue française” de 1647, la bible du temps, ou, à l’entendre, celui du 18e --si on le pouvait-- avec ses “oi” comme “croire, croyance et royaume” prononcés “craire, créance et réaume”, ses “avoine, moine et boulevard” prononcés “avoene, moene et boulevart” (*21). Les patois du nord de la France, issus de la langue d’oil et plus près du latin, nous seraient aujourd’hui incompréhensibles (suivant la prononciation du “oui”, la France se divisait en langue d’oc au sud et la langue d’oil au nord. De fait, la ligne de démarcation, quelque peu “verticale” à ce niveau, scindait la Charente-Maritime en deux: l’oc était à l’est, l’oil à l’ouest, c’est-à-dire, donc, à Brouage). L’Ordonnance de Villiers-Cotterêts avait élevé le français, jusque-là l’un des dialectes parmi tant d’autres, au rang de langue officielle et allait aider à sa propagation hors de l’île de France (Paris et ses alentours) où il était né et y avait fleuri grâce à la Cour.

Le sujet demeure controversé mais, on estime qu’au 17e siècle, le tiers des immigrants français, à leur arrivée au Canada, ne parlaient que le patois; un second tiers, que le français et qu’un troisième tiers étaient bilingues ou parlaient français et patois (*19). Le français des canadiens du 17e siècle a donc dû, lui aussi, s’uniformiser, vraisemblablement grâce à l’élite. Comme 1760 signale l’exode d’une majorité de cette élite et la fin d’une immigration, au demeurant, toujours anémique, on s’étonnera moins qu’il ne devînt jamais parisien que, contre toute attente, il en vînt même à survivre. Les auteurs s’accordent pour dire que si les immigrants français ne parlaient pas tous la même langue, comme il est peu probable, l’intelligentsia, elle, parlait français, donc, ici, les Talon, Giffard, Juchereau et compagnie ainsi que le clergé et les officiers. Par ailleurs, on ne saurait sous-estimer la contribution des “filles du roi”, envoyées par Louis XIV, qui seront épouses et mères et qui, provenant de la région parisienne, parlent vraisemblablement le français même si celui-ci est quelque peu moins pointu que celui de la Cour. Si Jean Grondin, à son arrivée, ne parle pas le français, il l’apprend en travaillant trois ans chez le Conseiller souverain qui, lui, assurément, le parle et l’exige.

Entretemps, d’autre part, sous le régime français, il n’y a pas d’école sur la Côte du Sud sauf celle de La

Durantaye, à 75 km de La Pocatière, qui n’est accessible qu’aux alentours immédiats. Après 1760, un couvent pour filles s’ouvre à St-François et un second à Rivière Ouelle en 1805. On demeure analphabète, à vrai dire, jusque en 1850. Les contrats de mariage sont signés d’un X dans la grande majorité des cas. Par le biais de leur religion surtout, les anglais ont un grand respect pour la scolarisation. Le protestantisme s’appuie en effet plus que le catholicisme sur la connaissance et l’interprétation des Écritures. Or, il faut s’éduquer ou savoir lire pour accéder à la bible. Aussi l’Angleterre de l’époque est-elle plus scolarisée que la France. Sa nouvelle colonie va en profiter. Le premier collège pour garçons s’ouvre à St-Pierre en 1810-1815 et celui de Ste-Anne de la Pocatière, érigé en partie — il convient de le signaler — sur la terre d’un Grondin, fait de même en 1840 sous l’égide du curé Painchaud. La terre de l’ancêtre Jean lui-même, par ailleurs, deviendra aussi la propriété du collège mais après avoir changé maintes fois de mains, comme on le verra plus loin.

Qu’est-il advenu de la maison de Jean Grondin et de la terre ancestrale?

On a l’habitude à l’époque — certains diraient la manie — de s’échanger les terres ou des bouts de terres. Ainsi, François, fils de l’ancêtre, ayant à un moment donné hérité de un arpent de la terre numéro 19 (qui sera transférée plus tard à Sébastien, son frère), l’échange avec Félix Aubert, son voisin, contre un arpent de la terre de celui-ci. La terre conserve ses quatre arpents mais elle vient de “bouger.” Ces petits mouvements de terres entre voisins n’étaient pas exceptionnels, sans compter les trocs “change pour change” d’une terre complète pour une autre entre deux colons, entre cousins ou beaux-frères.

Les terres concédées au début, comme on l’a vu, sont de grand format, 30 arpents de profondeur par 3 ou 4 de large. Dans une seigneurie, une fois attribuées les longues terres attenantes au fleuve, on commence à développer ce qu’on appelle l’arrière-pays (deuxième, troisième rang), là où les terres ont le même axe mais pas nécessairement la même superficie car elles peuvent être acquises par un censitaire pour son fils ou pour exploitation personnelle (coupe de bois, pâturage). Le collège de la Pocatière achètera, entre 1825 et 1890, un série de terrains ou de terres dont la superficie totale dépassera

largement celle d'une terre concédée en bordure du fleuve et couvrira aussi du territoire situé dans l'arrière-pays. Il finira par posséder l'équivalent d'une demi-douzaine de terres ancestrales.

En 1708, au moment où Jean et Sainte décident, l'âge aidant, de léguer leurs biens (terre, maison, bâtiments) à leur aîné François, alors encore en bonne santé, la terre a toujours quatre arpents et, suivant la description du notaire, la maison de pièces sur pièces mesure 16 pieds par 13 pieds (*16). Un peu exiguë pour y élever 11 enfants, mais, en fait, à ce moment-là, six filles ainsi que François sont mariés et ont quitté la maison et Marguerite est morte. Il ne reste donc que trois enfants dont un, Joseph, n'a que 11 ans. C'est à l'étroit mais, pour le paysan du Canada au 17^e siècle, c'est la norme.

En 1716, lorsque Sébastien hérite de la terre, vraisemblablement parce que François ne va pas bien, Jean Baptiste, aîné de Sébastien et auquel elle devrait revenir, est déjà marié et établi ailleurs. Il s'en désiste gracieusement. Ce second fils de Jean sera le père de 7 enfants mais aucun de ses quatre fils ne survivra ou ne se mariera de sorte que seuls François et Sébastien perpétuent la lignée Grondin mâle. Sébastien sera donc celui qui s'établira sur la terre paternelle en compagnie de son épouse Marie-Anne Pinel et leurs 12 enfants. Jean avait posé comme condition au legs de la terre à Sébastien que celui-ci accordât un coin de la terre à son frère François et l'aidât à bâtir une maison où il pût demeurer. Quant à la terre ancestrale elle-même, maintenant la propriété de Sébastien, on y imagine la répétition du même scénario: les filles se marient à 16 ou 17 ans et la quittent, l'aîné, Jean-Baptiste (qui aura deux épouses et 12 enfants), en hérite et les autres garçons défrichent un coin de la terre paternelle, y érigent une demeure ou vont faire de même ailleurs et le cycle recommence.

On présume que la terre ancestrale est demeurée dans les mains de Sébastien et de ses enfants quelques années sinon quelques générations. Il est aussi possible qu'elle soit devenue, en cours de route, la propriété d'un Grondin qui ne soit pas un descendant de Sébastien mais un de François. Elle aura, cependant, vraisemblablement changé de superficie. En effet, lorsque on examine les contrats notariés de vente, legs, échange, quittance et abandon de l'époque, on constate que les colons, surtout après l'arrivée des notaires au 18^e siècle, charcutent leur territoire ni plus ni moins et ce, pour de multi-

ples raisons. Tantôt ils vendent un morceau de quelques perches pour payer une dette ou pour y installer un gendre ou un fils; tantôt ils acquièrent un carré de 1,5 arpents d'une terre voisine ou éloignée, pour son boisé ou pour sa surface défrichée. Et, plus tard, arrivent les prêteurs qui, à défaut d'argent comptant, se font rembourser en lopins de terre. Bref, les beaux rectangles, étendus et réguliers, concédés par le roi via le seigneur prendront avec le temps beaucoup plus le profil de pièces d'un casse-tête que celui d'un vaste échiquier.

Le seigneur ne voit guère au respect des lois seigneuriales d'antan. C'est la pagaille. Mais, on est déjà, depuis la seconde moitié du 18^e siècle, sous le régime anglais et celui-ci n'a aucune raison de voir au respect de lois seigneuriales anachroniques. Quoiqu'il en soit, au 19^e siècle, au moment où les terres, maintes fois divisées, sont vendues, morceau par morceau, (incluant celui que laisse alors aller en 1829 Louis-Etienne Grondin, fils de Pierre et issu de la cinquième génération), par une kyrielle d'individus ne portant habituellement pas le nom des censitaires originaux, ces terres ont perdu toute ressemblance à la vaste friche où s'établirent Jean Grondin et Sainte Migneault. La demeure de ceux-ci n'aura pas survécu non plus, soit qu'elle n'ait pu résister aux affres du temps ou — sort habituel d'une foule d'entre elles — qu'elle devînt, tôt ou tard, la proie des flammes. Elle aura fort bien pu aussi être nivelée, reconstruite de toute pièce ou être agrandie par les descendants Grondin dans la nécessité du moment. Déjà deux des garçons de Jean ont fait l'expérience de construire leur propre demeure.

En 1712, au moment où Sébastien se marie, Jean se porte bien à 72 ans, mais n'a plus que 7 ans à vivre (il sera inhumé à la Rivière Ouelle). Sainte, plus jeune de 13 ans, lui survivra de 21 ans et décèdera vraisemblablement dans la maison ancestrale, chez son fils Sébastien. Elle sera enterrée à Ste-Anne, devenue paroisse autonome depuis quelques années. Sébastien et Marie-Anne, son épouse, auront bientôt 10 enfants et tout ce monde acceptera sans doute mal de vivre dans une pièce de 16 par 13. Celle que Sébastien et François avaient bâtie ensemble pour ce dernier faisait 18 par 18. De la troisième génération, ces enfants de Sébastien vivront leur vie adulte de 1730 à 1765, pour les plus vieux, et de 1750 à 1785, pour les plus jeunes. C'est donc, pour ces derniers, près d'un siècle après l'érection de la maison ancestrale, à une époque où on

commence peut être à exiger un peu plus d'une demeure, côté espace sinon architecture, que ce qu'offrait la hutte du grand père. Elle n'existe vraisemblablement plus quand Louis-Étienne vend du terrain au collège et, ce faisant, cède à l'irrésistible modernité qu'incarnent au 19^e siècle à la fois le collège de Ste-Anne et l'éducation masculine, celle-ci, jusque-là, comme on l'a vu, quelque peu négligée.

Le collège de Sainte-Anne de la Pocatière, les Grondin et la terre ancestrale de Jean.

Grande œuvre de Mgr Painchaud, le collège de Sainte-Anne (1840) comprendra deux bâtisses connexes mais construites en deux temps différents de sorte que ses archives font souvent mention du "premier" et du "deuxième" collège mais, de fait, ces deux parties n'en font qu'une. La première partie ouvre ses portes aux élèves en 1840. À compter de 1825 et pendant plus de 60 ans, le collège fait l'acquisition d'une foule de terrains autour du site actuel. Il en vient éventuellement à posséder 21 arpents de front sur le fleuve, soit l'équivalent de cinq terres ancestrales puisque celles-ci ont à l'origine 4 arpents de large sauf celle de Jean Migneault, le père de Sainte, qui en compte six et qui, au cadastre de Léon Roy, correspond à la terre # 17. La terre #16, située plus à l'est, avait été concédée à Michel Migner-Lagacé. Antoine Gagnon acquiert des descendants de Migner-Lagacé une partie de cette terre et la cède au collège en 1827. C'est sur ce terrain que s'élèvera le "premier" collège. En 1829, Louis-Étienne Grondin cède à son tour à l'abbé --sous peu Monseigneur-- Painchaud le terrain sur lequel sera érigé le "second" collège. Ce terrain, acquis plusieurs années auparavant par le père d'Étienne des descendants de Migneault, faisait originalement partie de la terre #17.

La terre #19, celle de Jean, située plus à l'ouest, passera plus tard aux mains du collège, elle aussi. Le collège achète alors plusieurs terres ou morceaux de terre de différents propriétaires. Après 1840, il va aussi échanger des terres qu'il convoite à l'ouest de ses bâtisses contre d'autres acquises à l'est de son site actuel (*22). La terre qu'occupe aujourd'hui Hervé Grondin à l'est du collège et de l'évêché, son voisin immédiat, constitue l'une de celles-là. Eventuellement, le collège se débarrasse de tout ce qu'il possède au nord entre le Fleuve et la colline pour ne garder que 4 arpents

qu'il possède toujours et qui correspondent à Fatima, un parc de La Pocatière situé entre la route 132 et la colline, plus au sud.

La terre ancestrale de Jean chevauche aujourd'hui une partie de Fatima et, plus à l'ouest, une grande partie de la terre de Joseph Richard, acquise vers 1890 par son arrière-grand-père Ferdinand. C'est dire que, malgré les ventes et échanges et, surtout, le morcellement subis par les terres de la Grande Anse à travers les âges, une bonne partie de celle de l'ancêtre Jean est demeurée agricole et existe encore comme un certain tout, même si passablement réduite. En août 1999, lors du rassemblement annuel des familles Grondin, on déposera là, à l'extrémité ouest de Fatima, une magnifique pierre commémorant l'arrivée de Jean et de Sainte à la Pocatière. (Photo page 1)

Les descendants de Jean Grondin et de Sainte Migneault.

Les Grondin d'aujourd'hui, lecteurs de ces lignes, sont surtout de la 9^e, de la 10^e et, quelques-uns, de la 11^e, voir même de la 12^e génération. Ceux de la huitième, nés autour de 1900, vraisemblablement ne font plus partie du comité de lecture. Sans doute, manque-t-il plusieurs pages et même quelques chapitres à l'histoire des Grondin et, en conséquence, au récit qui suit. La disparition d'un seul individu dont une famille a perdu la trace peut priver l'arbre généalogique d'une branche importante. De plus, l'information fournie, de simple mémoire dans la majorité des cas, peut être erronée ou être mal colligée, par nous ou par l'informateur. On comprendra que les descendants actuels d'une famille ayant vécu près d'un siècle plus tôt et eu une douzaine d'enfants aux noms hétéroclites et souvent répétitifs peuvent, malgré leur bonne volonté, errer, sinon sur les allées et venues des grands parents, du moins sur leur date de naissance ou sur le nom de famille des arrière-grand-mères. On pourra relever beaucoup de ces lacunes que les éditions subséquentes du dictionnaire des Grondin, ou peut-être le Grondinard, sauront corriger après avis. Les faits qui suivent demeurent incomplets et leur récit s'avère quelque peu schématique. Ils bénéficieront sûrement des corrections et ajouts éventuels des lecteurs.

Tel qu'indiqué plus haut, les époux Grondin-Migneault auront trois fils qui, nés à La Pocatière, perpétueront la lignée. L'histoire, hélas, est sexiste et la généalogie, dans sa tendance à ne retenir que les descendants masculins, n'y échappe pas. De ces trois fils, seuls François et Sébastien auront une progéniture mâle qui, à son tour, engendrera des garçons. Ainsi, les descendants de Jean se réclameront de deux lignées tout comme les Grondin en Amérique se disent de deux tronçons, celui de Jean et celui de Pierre. En général, la lignée de François sera moins prolifique que celle de Sébastien. Au début, toutefois, ce n'est pas le cas, car Etienne, fils de François, fera prendre à sa lignée une certaine longueur d'avance, grâce à deux épouses et 18 enfants...

Sédentaires jusqu'à la 4e génération, les Grondin ne tarderont pas par la suite à quitter la région de la Pocatière et à essaimer les rives du Saint-Laurent, au départ en direction ouest. De fait, de nos jours, on n'en retrouve relativement peu à la Pocatière en comparaison, par exemple, avec les Ouellette, leurs voisins d'antan, qui, eux, occupent 10 fois l'espace des premiers dans le bottin. Ceci n'est cependant pas le cas pour les descendants de Pierre en Beauce qui, aujourd'hui, y sont encore passablement nombreux. De plus, contrairement aux descendants de Jean qui, comme on le verra plus en détail, peupleront surtout, au début du moins, Trois-Rivières, Nicolet et les régions avoisinantes, ceux de Pierre iront s'établir en des régions différentes, telles le Saguenay et le bas du fleuve. Il n'y aura pas entre ces deux lignées de métissage ni même de voisinage, sauf assez tard, car elles élisent domicile dans des régions non seulement différentes mais souvent fort éloignées les unes des autres.

Au début donc, à partir de la Pocatière, les descendants de Jean s'implanteront en Mauricie, autour de Nicolet, sur la rive sud du lac St-Pierre avant d'aller un peu plus tard vers Drummondville et Sherbrooke. Ils iront aussi à Rigaud-Vaudreuil, à l'ouest de Montréal, et ce, vers 1780. Par la suite, on se rendra à l'extrémité ouest de l'Ontario, à Windsor et de là au Michigan. Entretemps, certains, à partir de Rigaud, iront à Maniwaki, en Outaouais, et de là en Ontario et d'autres encore emprunteront, en direction opposée, la route du Nouveau-Brunswick et tout près, celle du Maine et du

Massachusetts. L'implantation dans les grandes villes telles Montréal et, à un moindre titre, Québec, est exceptionnelle avant le 20e siècle.

Les descendants de François, l'aîné de Jean Grondin.

La grille schématique employée ci-dessous ne retient que les 7 premières générations (bien qu'à l'occasion le texte puisse faire allusion à des descendants de générations récentes) et que les noms des fils parvenus à l'âge adulte. Pour faciliter leur repérage dans le texte, ceux-ci arborent à leur droite un numéro entre parenthèses. Si un fils ne continue pas la lignée, il est lui-même mis entre parenthèses et, le plus souvent, est dépourvu de numéro. Ces numéros entre parenthèse sont arbitraires. Ils ne servent qu'à repérer les noms sur les deux listes soumises ici en verticale. Tout comme le sont les numéros du dictionnaire qui m'a servi de référence et qui eux servent à repérer les individus suivant les numéros de page. Par ailleurs, ceux du dictionnaire généalogique des familles Grondin précèdent le nom (et non le suivent) et, de plus, ils ne sont pas entre parenthèses contrairement à ceux du présent texte. Il n'y a donc, tout compte fait, aucune correspondance entre ces deux types de numérotation des individus, tous les deux arbitraires et aucunement reliés l'un à l'autre. (À noter, de plus, que les numéros mis entre parenthèses à la suite des noms dans les deux colonnes et les deux textes qui suivent ces colonnes n'ont rien à voir avec ceux de la bibliographie à la toute fin du texte et mis entre parenthèses ici et là dans le texte jusqu'ici.)

L'ancêtre Jean Grondin aura trois fils géniteurs, c'est-à-dire qui sauront atteindre l'âge adulte et se marier, soit François (1680-1719), Jean-Baptiste (1687-1723) et Sébastien (1687-1749). Toutefois, selon les registres, seuls François et Sébastien ont eu des descendants mâles par lesquels devait se continuer la lignée puisque Jean-Baptiste n'en eut qu'un, Charles-François, dont le mariage à Véronique Vaudrette constitue, sur la perpétuation de la lignée, l'unique information disponible.

Les descendants de François

François (2)	(Joseph)				
	Etienne (7)				
		Henri (15)	(Maurice)		
			Pierre (29)	Pierre (59)	Joseph (103)
			Abraham (30)	Abraham (60)	Joseph (104)
					Georges (105)
				Magloire (61)	Napoléon (106)
					Peter (107)
					Abraham (111)
					Gordon(112)
				(Francis) (62)	
				(Hippolyte) (63)	
				Baptiste (64)	John (113)
					Denis (114)
					Baptist (115)
		Jos.-Marie (16)	Fulgence (31)	Joseph (65)	(Rémi)
				Jérémie (66)	(Édouard) (116)
					Joseph (117)
				(Abraham) (67)	
				Prime (68)	(Octave)
				Guillaume (69)	(Louis)
					François (118)
		Augustin (17)	Vincent (32)	Pierre (70)	Willie (119)
					Samuel (120)
				Ferdinand (71)	Ferdinand (121)
				Alexandre (72)	Samuel (122)
			Paul-Hilaire (33)	Maxime (73)	Joseph (123)
					Onésime (124)
			(Antoine) (34)		
		François (19)	(Joseph) (35)		
		Pierre (20)	Germain (36)	Georges (74)	(Georges-Arthur)
					Louis-Étienne (125)
				Eugène (75)	(Siméon)
			Étienne (37)	Étienne (76)	(Louis)
					Pierre (126)

Pierre (38)

François (77)

(Joseph)

Bruno (127)

François (128)

Ferrier (129)

François a deux fils, **Étienne** et Joseph. Ce dernier voit cinq de ses six enfants incluant ses trois fils mourir quelques jours après leur naissance. Devenu, par le sort, le seul géniteur, Étienne sera des plus efficace à ce titre, par la naissance de quatre fils, Henri (15), Jos.-Marie (16), Augustin (17) et Pierre (20) qui se perpétueront non seulement passé leur propre génération — la quatrième — mais, par leurs descendants, jusqu'à nos jours.

Étienne est non seulement un pionnier mais aussi un grand personnage. Né en 1713 à la Pocatière, il y passe toute sa vie de 83 ans. Il sera le doyen de sa génération et le plus durable des Grondin pour plusieurs générations à venir. En 1739, il épouse Josephite Ouellette, fille de Grégoire Ouellette et d'Anne Lizot, et en 1760, en seconde noce, Anne Miville-Deschênes, fille de Pierre du même nom et de Marie-Anne Roy. Tous ces gens sont des voisins et des descendants des premiers colons censitaires de la Grande Anse et auxquels on concède au 17^e siècle de belles grandes terres. La première union produira sept enfants dont Henri (15) et Jean-Marie (16), la seconde, 11 enfants dont Augustin (17) et Pierre (20). À la naissance de la belle Geneviève, son dernier enfant, après un hiatus d'une douzaine d'années, Étienne approche les 70 ans. Il ne s'était guère arrêté en mettant à peine 20 ans à avoir les 17 premiers!

Henri (15), le premier des fils d'Étienne, en aura à son tour deux dont le premier, Pierre (29), verra ses descendants — peu nombreux, un garçon par génération — vivre et mourir à la Pocatière. À ce titre, cette lignée de Pierre (29) est unique. Ses derniers descendants, Alfred, Arthur et Pierre, fils de Joseph (103) et de la huitième génération, meurent à la Pocatière entre 1954 et 1980. Le second fils de Henri (15), Abraham (30), sera très fécond et ses nombreux descendants, à commencer par ses fils,

Abraham fils (60), Magloire (61) et Baptiste (64), iront presque tous vivre au Nouveau-Brunswick, soit à Grand Falls, St-Jacques, Edmunston ou Madawasca. L'importante branche du Nouveau-Brunswick fait ainsi son apparition. De là, Magloire ira, en 1861, à Frenchville, au Maine, épouser Rosalie Mignau, née tout près à Grand Falls, N.-B. Ils demeureront toute leur vie en Nouvelle-Angleterre et y auront 11 enfants, dont quatre fils, Napoléon (106), Pierre (107), Abraham (111) et Gordon (112). Les nombreux enfants de ces derniers, nés entre 1887 et 1926 et au nombre de 25 --Abraham (111), fils de Magloire, en aura 12 à lui seul--, se nommeront dorénavant Clinton, Frank, Ruth ou Bertha. La vaste majorité demeurera en Nouvelle-Angleterre mais certains dont deux fils d'Abraham (111), soit Edward (décédé en 1983), et Abraham fils, iront vivre en Caroline. Ce dernier, né en 1915, épousera en 3^e noce en 1989 Lucienne Mondor, à Raleigh, N.C. Ainsi se fonde, grâce à Magloire (61), l'aile américaine. En effet, ce pionnier, mort en 1900 à Lowell, Massachusetts, (après y avoir vécu une quarantaine d'années), est vraisemblablement le premier Grondin à émigrer aux États-Unis. Il y en aura d'autres à la même époque, comme on le verra, soit au cours la seconde moitié du 19^e siècle.

De son côté, Jos.-Marie (16), fils d'Étienne, n'aura qu'un garçon, Fulgence (31), lequel aura quatre fils dont deux nés à la Pocatière, Jérémie (66) et Guillaume (69), feront, par leurs fils Joseph (117) et François (118), se continuer la lignée jusqu'à nos jours. Les fils de Joseph, Napoléon et Elzéar, dont, cependant, on semble avoir perdu la trace, naissent à St-Onésime entre 1888 et 1909. Les deux fils de François (118), Honoré et Xavier, se marient en 1911 et en 1917 respectivement et vont vivre, l'un à Greenville, au New-Hampshire, l'autre à Saint-Jean Port Joli.

Augustin (17), troisième et avant-dernier fils d'Étienne, né en 1761, quitte la Pocatière très à bonne heure, soit vers 1787, en compagnie de Charlotte Roy, sa jeune épouse, pour Baie-du-Febvre, près de la rive sud du lac St-Pierre. Augustin verra ses fils Vincent (32) et Paul-Hilaire (33) épouser autour de 1820 des beautés du coin. De ces unions naîtront quatre garçons dont trois de Vincent -- Pierre (70), Ferdinand (71) et Alexandre (72)-- et l'autre de Paul-Hilaire, Maxime (73), qui contribueront par leurs propres enfants à peupler de Grondin les régions de St-Joachim : soit Pierre et ses fils Willie (119) et Samuel (120) puis, St-Zéphyrin et Rock Forest, Ferdinand et son fils Ferdinand (121) et, enfin St-Elphège et Drummondville, Alexandre et son fils Samuel (122).

Quant à Maxime (73), le quatrième mousquetaire et fils de Paul-Hilaire (33), il vivra autour de Pierreville et aura de Marguerite Martel, sa première épouse, deux fils, Joseph (123) et Onésime (124). Le premier épouse Marie Champagne et habite Drummondville et les environs; leurs huit enfants demeureront dans la région et se marieront à leur tour entre 1900 et 1915. Onésime, de son côté, épouse en 1893 la belle Elmière Guay de St-Adrien d'Irlande (fille de Joseph Guay et d'Adélaïde Lecours). Les jeunes époux quittent alors le pays pour le New-Hampshire où ils auront 9 enfants qui tous survivent, ce qui constitue un exploit pour l'époque. Ceux-ci marieront tous à leur tour, entre 1915 et 1935, des garçons ou des filles de Berlin, N.-H. Ainsi, une seconde branche américaine voit le jour.

Enfin, Pierre (20), le quatrième et dernier fils d'Étienne, né à la Pocatière en 1762, épouse Marie-Victoire Émond en 1784, dont il a quatre filles et trois solides gaillards. Ils survivront tous les sept, ce qui, pour les années 1790, à vrai dire tient du miracle, et se multiplieront à leur tour. Les trois fils, Germain (36), Étienne (37) et Pierre fils (38), se marieront tous à la Pocatière, respectivement à Léocadie Lévesque, Adélaïde Ouellette et Marie Kimper et y demeureront leur vie entière.

Leurs enfants seront plus aventureux: Georges (74), fils de Germain (36), ira vivre à Québec, y épouser Eugénie Caron et d'elle, avoir deux fils, Georges-Arthur et Louis-Étienne (125). Ces deux-là ne sont pas très féconds: le premier n'a pas d'enfant et l'autre n'en a qu'un. Celui-ci s'appellera Georges Antoine, deviendra médecin et rachètera, par ses

six enfants, l'honneur du clan. Deux de ses fils, Pierre et Claude (l'auteur de ces lignes), suivront les traces du père, non seulement en médecine mais aussi, en se partageant 11 enfants dont quatre, sans originalité aucune, deviendront médecins. Mais, c'est à l'arrière grand-oncle auquel revient dans ce groupe la palme de l'infécondité. Siméon Grondin, fils d'Eugène (75) et cousin germain de Louis-Étienne (125), se mariera trois fois — en 1887, 1908 et 1935 — et en trois lieux différents sans jamais réussir à procréer! Ah, les femmes, murmura-t-il, en mourant. La stérilité masculine, inconnue avant le milieu du 20^e siècle, ne sera pas mise en cause...

Étienne (76), fils d'Étienne (37), celui-ci, frère de Germain (36) et de Pierre (38), changera son nom en Lévesque (par voie d'adoption?) et prendra le chemin de Rimouski où naîtra Pierre Lévesque (126), son unique fils qui, lui, à l'âge adulte, retournera à la Pocatière. Quant à François Grondin (77), fils du Pierre (38) évoqué au début de ce paragraphe, il se mariera à la Pocatière en 1843 à Henriette Paradis mais ses trois fils, Bruno (127), François (128) et Ferrier (129), naîtront et vivront à Québec. Leurs descendants (8^e génération), Bruno fils, fils de Bruno (127), Adjutor et Aurèle, fils de François (128) et Léopold et Joseph, fils de Ferrier (129), se marieront eux aussi à Québec entre 1897 et 1934 et y demeureront. Voilà donc bien déployée la branche de la vieille capitale. Malgré tout, Québec, pourtant si près de la Pocatière, n'attire pas vraiment les Grondin avant la seconde moitié du 19^e siècle. Les ancêtres préfèrent la campagne: la ruée vers Montréal n'aura vraiment jamais lieu.



L'église de La Pocatière détruite par un incendie en 1948. Il n'y restera que des ruines de pierres mais on a pu heureusement sauver une partie du mobilier.

Les descendants de Sébastien

Sébastien	(Michel) (10)					
	J.Baptiste (11)	Nicolas (22)	Joseph (40)	Toussaint (79)	Calixte (131)	
					(Edmond)	
					(Narcisse)	
				Pierre (80)	Napoléon (132)	
					Ferdinand (133)	
					Amédée (134)	
					Jules (136)	
					Camille (137)	
					Joseph (138)	
				Joseph (81)	Moïse (139)	
					(Toussaint)	
					(Napoléon)	
				Fr.-Xavier (82)	Théodore (140)	
				Octave (84)	Achille (141)	
			Isidore (41)	Gabriel (85)	Joseph (142)	
					Édouard (143)	
					Isidore (144)	
					Siméon (145)	
					Napoléon (146)	
				(Isidore) (86)		
				Antoine (87)	William (149)	
					Antoine (150)	
					Alexandre (153)	
				Alexis (88)		
			J.-Baptiste (42)	Évangéliste (89)	(Évangéliste)	
			Raphaël (43)	(Lazarre)		
	Raphaël (23)		(Joseph)			
			Augustin (44)	(Norbert)		
			Charles (45)	(Raphaël)		
	Joseph (24)		Charles (46)	Charles (90)	Charles (154)	
					Maurice (155)	
				Joseph (91)	(Joseph)	

Les descendants de Sébastien (suite)

Louis (12)	François (25)	Antoine (47)	(Basile)	
		J.-Baptiste (48)	Gaspard (92)	Joseph (156)
				Octave (159)
			J.-Baptiste (93)	Damase (160)
				J.Baptiste (161)
			Joseph (94)	(Alexandre)
				(J.Baptiste)
				(Alfred)
				(Louis)
				(Christophe)
	Louis (26)	(Louis)		
		(Joseph) (51)		
		Abraham (52)	Abr.-Auguste (95)	(J.-Marie)
				J.-Eusèbe (162)
	Jos.-Marie (27)	(Antoine) (53)		
		Jos.-Marie (54)	Joseph (96)	(Pierre)
				(Zoe)
				(Joseph)
				Thomas (165)
			Olivier (97)	(J.-Olivier) (166)
				Alfred (167)
				Eugène (168)
				Joseph (169)
		(François) (55)		
		Louis (56)	Louis (98)	L.-Henri (171)
				Frs-Adélard (172)
				J.-Lazarre (173)
			Félix (99)	Henri (174)
			François (100)	Daniel (175)
				Élie (176)
				Calixte (177)
			Salomon (101)	Louis (178)
				Félix (179)
				Joseph (180)
				François (181)
		Charles (57)	(Zoé)	

Si François n'eut qu'un fils géniteur (et quel géniteur!), Sébastien, lui en a deux, **Jean Baptiste** (11) et **Louis** (12). Le premier est un précurseur. Il est, en effet, le premier et le seul de la troisième génération à s'éloigner du village natal. Il sera à l'origine à la fois de la branche de Nicolet et de celle de Trois-Rivières. Né en 1713, ce **Jean Baptiste** quitte le bercaïl en compagnie de sa première épouse Geneviève Ouellette (de La Pocatière, fille de Joseph Ouellette et Reine Meneux) avec laquelle il a 9 enfants, dont au moins deux naissent à Trois-Rivières, et, à la fin, il s'établit à Maskinongé où, après le décès de sa 1^{ère} femme, il épouse Geneviève Dupras. Trois fils naîtront de cette seconde union mais, sauf erreur, ceux-ci ne contribueront pas au maintien de la lignée. Cet honneur reviendra plutôt à Nicolas (22), enfant du premier lit, qui voit le jour à Trois-Rivières en 1744 et, 30 ans plus tard, traverse le fleuve pour épouser à Nicolet Marie Dumas et s'y établir. Leurs trois fils, Joseph (40), Isidore (41) et Jean Baptiste (42), nés entre 1785 et 1790, peupleront la région d'une dizaine de petits Grondin (sauf Jean-Baptiste qui s'établira à Québec et dont la lignée s'arrêtera avec Evangéliste (89), son fils unique, lequel sera sans enfant à atteindre l'âge adulte). Parmi cette dizaine de petits Grondin qui naissent entre 1808 et 1825, quelques-uns auront un parcours fascinant qu'il convient d'éclairer par quelques lignes.

Des quatre garçons de l'Isidore (41) dont il est fait mention plus haut, deux, Isidore fils (86) et Alexis (88)), ne pourront se perpétuer par l'entremise de leurs garçons, tous les deux des fils uniques. C'est ainsi qu'Alexis aura comme enfant unique un Alexis fils, lequel n'aura que deux filles, nées toutes deux à Mont Carmel, près de Trois-Rivières. Isidore fils, lui, aura 5 enfants, encore là, toutes des filles, qui se marieront à Trois-Rivières ou à Mont Carmel. Toutefois, les deux autres fils d'Isidore père, Gabriel (85) et Antoine (87), doubleront d'effort en compagnie de leur épouse Olive Piché et Marguerite Dupuis, toutes deux de la rive sud, à Bécancour et à St Grégoire, pour continuer le nom de l'ancêtre en ayant entre eux un total de 18 enfants.

D'une part, Gabriel (85) et sa compagne s'installent d'abord à Princeville, puis à Plessisville avant de déménager en 1861 leurs pénates et leurs 12 enfants dans le rang Saint-Félix à Saint Maurice, comté de Champlain. Ils y achètent, défrichent et cultivent une terre de 2 x 30 arpents. Les enfants s'installent aussi dans le même rang quand vient leur tour. Gabriel meurt en 1893. Passée entre les mains d'un fils, puis d'un petit-fils, sa terre est demeurée dans les mains de la famille jusqu'à tout récemment (vers 1993). Toutefois, le rang Saint-Félix, tout près des forges Radnor et des célèbres breuvages du même nom, ne compte plus beaucoup

de Grondin. En 1987, 150 ans après l'arrivée de Gabriel à St-Maurice, on réunira près de 300 personnes afin de célébrer dans ce beau village cet événement mémorable. Ses cinq fils, Joseph (142), Edouard (143), Isidore (144), Siméon (145) et Napoléon (146), marieront tous des filles de St-Maurice et y élèveront là leur grande famille qui, au total, comptera 51 enfants! Plusieurs d'entre eux, nés au début du 20^e siècle, iront vers Shawinigan, Grand-Mère et Trois-Rivières au moment où l'industrie du papier et celle de l'électricité gagnent ces villes.

Quant à Antoine (87), frère de Gabriel, il épouse Marguerite Dupuis de St-Grégoire et s'établit à Mont Carmel. Un seul fils du nom de William (149) continuera la lignée, ayant de son côté quatre fils, tous de la 8^e génération, soit Georges, Léon, Ormidas et Théophile, lesquels graviteront autour de Mont Carmel et de Trois-Rivières.

Joseph (40), fils de Nicolas (22) (et petit-fils de Sébastien) et le seul avec son frère Isidore (41) — dont on vient de voir le parcours — à se perpétuer jusqu'à nos jours, aura par ses quatre fils, Toussaint (79), Pierre (80), Joseph (81) et Octave (84), une multitude de descendants. Un cinquième fils, François Xavier (82), aura un fils, Théodore (140), et sept filles et ce Théodore aura bien une fille mais pas de fiston. Ces quatre fils de Joseph et leurs descendants formeront ce qu'il est convenu d'appeler la cellule de Sherbrooke ou des Cantons de l'est.

Né à Nicolet en 1786, Joseph (40) verra, en effet, ses descendants habiter Sherbrooke par Toussaint (79) et son fils Calixte (131), les environs de Sherbrooke — St Félix, Richmond, Windsor, Rock Island — par Pierre (80) et ses cinq fils, Napoléon (132), Ferdinand (133), Amédée (134), Jules (136), Camille (137) et Joseph (138). De fait, Camille ira se marier dans le Maine, donner naissance à quatre fils (qui s'y établiront) et, ce faisant, greffer la troisième branche Grondin — issue de Jean — à l'arbre de l'Oncle Sam. Au total, aux 19^e et 20^e siècles, de 1850 à 1950, on estime que près d'un million de canadiens-français ont glissé vers le sud. Ils seraient sept millions de nos jours. Combien de Grondin parmi eux? Des centaines, sinon plus. Grâce aux deux autres fils de Joseph (40), Joseph fils (81) et Octave (84), seront peuplées la région de Lennoxville, par l'entremise de Moïse (139), fils de Joseph fils (81), et celle de St-Valérien et Roxton, par

le biais d'Achille (141), fils d'Octave (84).

L'autre fils de Sébastien à perpétuer la lignée, outre Jean-Baptiste (11) dont on vient de voir les descendants, sera **Louis** (12). La progéniture de ce Louis n'a, en nombre, rien à envier à celle de son frère Jean-Baptiste et sa dispersion géographique est aussi vaste, sinon plus.

Du point de vue des descendants, **Louis**, à vrai dire, est aussi intéressant que l'Étienne de François. Il naît à la Pocatière en 1723, quatre ans après la mort de son oncle François et 10 ans avant celle de son grand père, l'ancêtre Jean. Il marie Anne Mignier-Lagacé, petite fille du Mignier-Lagacé auquel on a concédé la terre portant le numéro 16 au cadastre de Léon Roy. Antoine Gagnon, on l'a vu, fera l'acquisition d'une partie de cette terre avant de la céder au collège en 1827. **Louis** et Anne auront 12 enfants dont trois fils par lesquels le nom de Grondin se perpétuera, soit François (25), Louis fils (26) et Jos-Marie (27).

Le premier, François (25), né en 1759 à la Pocatière, épouse à 31 ans Marie-Anne Rochebrune, de Vaudreuil. De leurs trois fils, un seul, Jean-Baptiste (48), époux de Geneviève Bergeron de Rigaud, se dévouera pour la généalogie. Les fils de ce Jean-Baptiste, soit Gaspard (92), Jean-Baptiste fils (93) et Joseph (94), tous nés à Rigaud, auront, eux, au total, huit fils qui, sauf exception, manifesteront le même empressement.

Gaspard (92) qui vivra de 1813 à 1868, fera oeuvre de pionnier. Il quittera Rigaud avec sa compagne, Marie-Louise Lebus, pour Maniwaki. Avec leurs fils Joseph (156) et Octave (159) qui leur donneront 14 petits-fils et 11 petites-filles, ils défricheront et cultiveront un coin de terre à Rivière Joseph, aujourd'hui appelé Sainte-Famille d'Aumond. La rivière Joseph se jette tout près dans la Gatineau, en amont de Maniwaki.

En 1873, Joseph (94), pour sa part, épouse à Maniwaki Mary Hébert, une descendante du frère de Louis Hébert et dont la mère, irlandaise, se nommait Sarah McKinley. Sarah était la fille de John McKinley, lequel était le frère du président américain William McKinley qui devait être assassiné en 1901.

Par ailleurs, les treize enfants de Joseph (156) fils de Gaspard (92), tous nés à Sainte-Famille

d'Aumond entre 1875 et 1900, y passeront leur vie. Adolphe, le dernier à mourir en 1994, sera alors centenaire. Le même Adolphe aura tous les métiers: fermier, marchand de bois, facteur, hôtelier, proprio d'une flotte de taxis (le réputé Taxi Grondin et ses quatre voitures) et de chevaux de courses. Il trouve quand même le temps en compagnie d'Albertine Nadon qu'il épouse en 1914 d'élever 14 enfants qui lui donneront 140 descendants de son vivant. Il sera arrière-arrière-grand-père. Toutefois, Albertine ne les connaîtra pas tous puisqu'elle meurt prématurément en 1941 à l'âge de 45 ans.

Quant aux douze enfants d'Octave (159), nés eux aussi à Sainte-Famille, de 1888 à 1914, ils se marieront tous là, les trois filles et les neufs garçons, et y passeront leur vie, faisant preuve, comme leurs cousins et cousines, d'une impressionnante longévité.

Jean-Baptiste (93), frère de Gaspard (92), aura comme lui deux fils, Damase (160) et Jean-Baptiste (161), mais ceux-là seront génétiquement moins actifs: le premier vivra à St-André d'Aumont et aura deux filles, le second, à Lachute où son unique enfant, Alexandre, épousera Alice Ducharme en 1897. Quant à Joseph (94), frère du même Gaspard, il mariera Elizabeth Dupuis de Rigaud en 1844 et aura sept rejetons dont cinq de sexe fort. Cependant, chose surprenante, il semble que l'on ait perdu trace de tout ce monde.

Outre François (25) dont on vient de voir la progéniture, de par son fils, Jean Baptiste (48), et surtout, ses petits-fils, Gaspard (92), Jean Baptiste (93) et Joseph (94), l'ancêtre **Louis** (12), fils de Sébastien, a eu, on l'a vu, deux autres fils géniteurs, Louis fils (26) et Jos-Marie (27).

Louis fils (26) naît à la Pocatière en 1745, y épouse Madeleine Devau et, ensemble, ils ont trois enfants, tous des mâles. De ceux-là, seul Abraham (52), par son fils Abraham-Auguste (95), se préoccupe de généalogie. Marchand, Abraham-Auguste épouse à Saint-Roch de Québec une belle irlandaise aux yeux verts, Mary Ann Flynn, dont il aura quatre enfants. On perd trace d'Oscar, un de leurs deux fils, après son second mariage en 1882 à Dorothee Fortin de Québec, mais l'histoire est plus loquace envers Eusèbe (162), le second fils, né en 1847. Médecin et lieutenant-colonel, Eusèbe vivra 72 ans, épousera en 1884 Julie Lemoine, l'une des plus admirables femmes de sa génération.

Cette Julie Lemoine de Château-Richer sera un parangon non seulement de vertu mais aussi de courage et de ténacité. Elle aura en 17 ans, de 1886 à 1903, 14 enfants, ceux-ci de la 8^e génération. Les six premiers meurent avant l'âge de 3 ans, dont 3 avant d'atteindre 6 mois. Elle sauve Gérard, le 7e, mais perd Thérèse, la 8e, à 18 jours! Les sept enfants restant (trois filles et quatre garçons incluant Gérard) se marieront tous. De quoi meurent ces enfants de famille à l'aise et, en plus, médicale? Pas d'incompatibilité sanguine mère-enfant puisque à compter du 8e, tout le monde vit, ni, pour sûr, de malnutrition (scorbut, rachitisme etc.) et encore moins de négligence. Tout simplement, on peut le supposer, ils succombent, comme tant d'enfants avant eux et encore tant d'autres après eux — on tend aujourd'hui à l'oublier — de maladies infectieuses pour lesquelles on dispose maintenant de vaccins (diphthérie, oreillons, coqueluche) ou depuis les années 50, d'antibiotiques (pneumonies, otites, méningites).

Le troisième et dernier fils de **Louis** (12), fils de Sébastien et petit-fils de l'ancêtre Jean, se nomme Joseph-Marie (27). Né en 1748 à la Pocatière, **Jos.-Marie** a sans doute la plus imposante progéniture de tous les descendants de l'ancêtre Jean. En 1772, ce géant de notre généalogie épouse Josephite Houle à Nicolet. Bien que s'ajoutent 15 mignons à leur demeure (Jos.-Marie est des descendants de Jean Grondin celui qui aura le plus d'enfants tout en ne convolant qu'une seule fois), seuls deux fils parmi tout ce monde feront se continuer la lignée jusqu'à nos jours, soit Jos.-Marie fils (54) et Louis (56). En effet, deux, Antoine (53) et François (55), auront trois filles au total et aucun fils, tandis que Charles (57) n'en aura qu'un, Zoé, marié à St-François en 1847 et dont la piste s'est brouillée depuis.

Par ailleurs, en 1821, Jos.-Marie fils (54) marie Archange Renaud de L'Assomption-Sandwich, en Ontario, près de la frontière québécoise. Leurs 12 enfants vivront tous en Ontario, soit à Belle Rivière, soit à Amherstburg. Sauf erreur, seulement deux fils, Joseph (96) et Olivier (97), s'occuperont de généalogie et ce, à l'aide de leurs 23 enfants. Joseph qui en a huit avec sa première épouse, Marie Dubé, et sept avec la seconde, Adèle Arpentigny, vivra en Ontario lui aussi. Ses enfants feront de même à Belle Rivière et dans les environs, entre 1832, naissance du premier, et 1937, décès du dernier. L'un

deux, Thomas (165), issu du deuxième lit, atteindra 81 ans, tous passés à Belle Rivière (1860-1941). Ses sept enfants, nés entre 1892 et 1901, vivront tous dans le même patelin et y mourront eux aussi à un âge avancé, le dernier, en 1988, frôlant les 90 ans. Il semble donc, toute proportion gardée, que le village de Belle Rivière soit aux Grondin ce que le Saguenay est aux Tremblay! Olivier (97), quant à lui, vit tout près à Amherstburg, avec ses neuf enfants (dont six garçons) et tous ceux-là se marieront et vivront dans la même région.

Louis (56), l'autre fils géniteur de l'incomparable Jos.-Marie (27), naît en 1796 à Saint-François du lac et épouse Scholastique Vézina de Saint-Pierre les Becquets. Ces deux-là verront 12 de leurs 14 enfants, six filles et six garçons, atteindre l'âge adulte et se marier à Saint-François ou tout près. L'information est mince sur les allées et venues de deux des fils, Moïse, décédé à 54 ans et Dieudonné, mort à 73 ans, mais elle se fait moins avare pour les autres, soit pour Louis (98), Félix (99), François (100) et Salomom (101).

Louis Grondin (98), épouse Aurélie Bibeau de Saint-François en 1847. Il vivra 74 ans et aura 3 épouses. Des 13 enfants, 10 seront de la deuxième épouse, Martine Surprenant, de Saint-Philippe, les trois autres de la première, morte très tôt, peut-être des suites de couches comme, hélas, c'était souvent le cas à l'époque. Sauf exception, les enfants graveront tous autour de Laprairie et de Beauharnois incluant les trois fils à atteindre l'âge adulte, Louis-Henri (171), François-Adélard (172) et Lazarre (173). Louis-Henri sera cette exception puisqu'il s'établira en Ontario. Il aura aussi un parcours quelque peu exceptionnel.

Louis-Henri est médecin. En 1879, il s'établit à Durham, en Ontario, y épouse Delphine Pagé qui lui donne sept enfants avant de mourir de suites de couches — probablement, elle aussi — à 37 ans. Trois ans plus tard, encore dans la fleur de l'âge à 46 ans, le docteur se remarie à la courageuse Eugénie Leclaire de Warwick car les enfants du premier lit ont entre 3 et 13 ans! Elle s'en tirera mais lui, pas. Il meurt en effet à peine un an plus tard. Berthe-Juliette, la dernière-née de Louis-Henri, épouse en 1920 à Chicopee, Massachusetts, Euclide Marchand. Elle meurt à Trois-Rivières en 1953 et est inhumée à Beauharnois. Ses frères et sœurs, dont Martine, religieuse, vivront et mourront tous à Durham.

En Berthe-Juliette se résume ou, d'une certaine façon, se décrit le mieux l'aventure des Grondin en Amérique. Berthe-Juliette est de descendance canadienne et ce, de vieille souche. Elle se promène et bouge maintes fois. Née en Ontario dans une famille nombreuse, elle vit quelque temps en Nouvelle-Angleterre où elle cueille mari, puis vient vivre et mourir au Québec. Une foule de Grondin feront comme elle, pas nécessairement suivant la même séquence, sautant d'un hameau à l'autre, d'une province à l'autre quand ce n'est d'un pays à l'autre. On est, semble-t-il, soit sédentaire et, à la rigueur, casanier, soit pigeon voyageur.

Félix (99), frère de Louis (98), atteindra 70 ans. Il aura 7 enfants de sa première épouse et aucun des deux suivantes. Trois enfants mourront avant l'âge adulte. Un seul fils survivra soit Henri (174). Ce dernier jouira d'un meilleur sort que celui réservé, semble-t-il, aux gens des derniers paragraphes. D'une part, il aura avec Hélène Précourt une douzaine d'enfants, tous à naître à Pierreville, et de plus, sera heureux témoin non seulement du mariage de 10 d'entre eux mais aussi de l'entrée en religion d'une de ses filles, honneur sublime à l'époque et gage, pour l'au-delà et pour tout le clan, d'un sauf-conduit pour le paradis.

François (100), frère de Félix (99), de Louis (98) et de Salomon (101), vivra près de ses frères et parents à Saint-Grégoire où, en 1853, il mariera Locadie Chabot, dont il aura six enfants, lesquels atteindront tous l'âge adulte. Ses trois fils, Daniel (175), Élie (176) et Calixte (177), vivront et se marieront dans les alentours, hormis Calixte qui prend femme au Vermont mais revient presto vivre à Baie-du-Febvre où naîtront ses sept enfants dont une seule fille. Calixte sera d'ailleurs le seul des trois frères à voir un de ses fils atteindre l'âge adulte.

Salomon (101), le quatrième et dernier fils de Louis (56), né comme les autres à Saint-François du lac, aura une fille et cinq garçons, dont un meurt en bas âge. Les quatre frères survivants vivront soit à Baie-du-Febvre, Louis (178), soit à Normandin, Félix (179), à Labelle, Joseph (180) ou au lac St-Jean, François (181). Cette famille de cinq frères quelque peu éparpillée dans les régions des lacs Saint-Pierre, Saint-Jean et Tremblant comptera pas moins de 51 descendants, tous nés entre 1885 et 1905. Félix et François seront vrai-

semblablement les premiers qui relieront les familles ancestrales de Jean et de Pierre. Ils seront pionniers à d'autres égards. Nés tous les deux à Saint-Zéphyrin en 1859 et 1867 respectivement, ils prennent épouse tout près à Drummondville et Baie-du-Febvre et ont, au total, avec elles quelques 26 enfants. La plupart des enfants naissent dans la région. Félix est probablement le premier Grondin à s'établir à Normandin autour de 1900. Quelques-uns de ses enfants y verront le jour. Quant aux nombreux enfants de François, tous nés à Saint-Zéphyrin, plusieurs suivront le paternel au lac St-Jean et s'établiront sur des terres du coin. Louis meurt à Normandin, à 48 ans et Félix, au même endroit, à 74 ans.

Par ailleurs, les descendants de Jean, comme on l'aura remarqué, ne vont pas en Beauce, contrairement à ceux de Pierre qui y arrivent dès 1740, ce qui, selon certains, met un peu en doute la parenté de ces deux-là. Cependant, cet argument n'a pas beaucoup de poids: la pauvreté et la rareté des moyens de communications existant à l'époque ainsi que les distances (plus de 150 km séparent la Grande Anse des Grondines où Pierre va vivre au début — nom qui, en passant, n'est pas relié aux Grondin mais, d'après la légende navale, au grondement du vent sur le fleuve à cet endroit—) peuvent expliquer l'ignorance de Pierre, voire, son incapacité à localiser ou joindre son frère aîné. Il est à parier que Jean, après son départ de Québec en 1678, n'y a jamais remis les pieds et que lui-même n'a, en aucun temps, été mis au fait ni même soupçonné que Pierre, son jeune frère, pût l'avoir suivi en Amérique. Par ailleurs, il y a eu mariage à la 7^e ou 8^e génération entre une Grondin descendant de Jean et un Grondin descendant de Pierre, ce qui, de toute manière, ne prouve rien.

Pierre Grondin

Pierre est-il le frère de Jean et le fils de Pierre Grondin et de Marie Rigoulet de Brouage? Il est probable mais on n'en a pas la certitude. Quelques ressemblances ou coïncidences le suggèrent. Ils arrivent tous les deux au XVII^e siècle et vivent passablement vieux pour l'époque, ce qui pourrait témoigner d'une certaine parenté biologique ou génétique. De plus, Jean a bel et bien un frère plus jeune d'une vingtaine d'années qui se nomme Pierre. Il n'est pas rare que les membres d'une même famille aient les mêmes affinités, les mêmes

ambitions et dans le cas présent, le goût de l'aventure, l'attrait de la mer laquelle, ici, les avoisine. Et l'exemple d'un grand frère souvent entraîne les plus jeunes dans la famille.

Bibliographie

1. Goubert, Pierre. L'Ancien régime. Armand Collin, Collection "U", 1973.
2. The Cambridge world history of human disease. Kiple K.F. Cambridge Univ. Press 1993.
3. Goubert, Pierre. Les paysans français au XVIIe siècle. Hachette. 1998.
4. Gallet, Jean. Seigneurs et paysans en France. 1600-1793. Éditions Ouest France. 1999.
5. Trudel, Marcel. Histoire de la Nouvelle France. Vol. IV. La seigneurie de la Cie des Indes Occidentales. Fides. 1997.
6. Gaxotte, Pierre. Histoire des Français. Flammarion 1957.
7. Barzun, Jacques. From dawn to decadence. Harper-Collins. New York 2000
8. Encyclopaedia Britannica. 1983.
9. Sobel, Dava. Longitude. The true story. Penguin. 1995.
10. Kiple K.L. Plague, pox and pestilence. Disease in History. Barnes and Noble. 1997.
11. Trudel, Marcel. Le terrier du Saint Laurent. Tome 1. Le Méridien. 1998.
12. Trudel, Marcel. La population du Canada en 1666. Septentrion. 1995
13. Sirois, Jean. Le Grondinard. 6:1 Septembre 1999.
14. Roy, Léon. Les 1ers concessionnaires des Aulnaies. Fortin et fils. La Pocatière, 1950.
15. Gagnon, François. Les seigneuries de la Pocatière. Société hist. de la Côte-du-Sud. 1982.
16. Lebel, Gérard. Nos ancêtres. Saint-Anne de Beaupré. 1984.
17. Johnson, Paul. A history of the American people. Harper Collins. 1997.
18. Histoire de la Côte Sud. Laberge, Alain. Institut Québécois de la culture. 1993.
19. Mougeon, Raymond et al. Les originnes du français québécois. Presses U. Laval 1994
20. Walter, Henriette. L'aventure des langues en occident. Laffont. 1994
21. Chaurand, Jacques. Nouvelle histoire de la langue française. Seuil 1999.
22. Index analytique des titres concernant les propriétés de la corporation du collège de Sainte-Anne depuis son établissement. 1885. Archives du collège.



Plaque en hommage à nos ancêtres installée par l'Association des Grondin dans l'église St-Pierre et St-Paul de Brouage en France.

Église St-Pierre et St-Paul de Brouage

